



Stratégie développement durable et responsabilité sociétale

pour l'OIN Paris-Saclay





Sommaire

Les editoriaux	7
Le manifeste	17
Le projet Paris-Saclay	18
Des valeurs de développement durable et de responsabilité sociétale qui se déclinent à toutes les échelles du projet Paris-Saclay	19
Des fondamentaux et des objectifs	21
La preuve par l'exemple sur le territoire	22
Un plan d'actions pour avancer collectivement vers un développement durable et responsable	24
Le cadre stratégique	27
Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale	31
Faire du projet un exemple de cohésions sociale et territoriale	41
Une démarche participative, condition de succès du projet	44
Plan d'actions	47
Actions excellence environnementale	49
Actions cohésion sociale et territoriale	111
Actions démarche participative	129



Les éditoriaux

Préfet de la Région Île-de-France	8
Valérie Pécresse Présidente de la Région Île-de-France Présidente du Conseil d'Administration de l'EPA Paris-Saclay	8
Philippe Van de Maele Directeur général de l'EPA Paris-Saclay	9
Grégoire de Lasteyrie Président de la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay	10
Jean-Michel Fourgous Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	10
François de Mazières Président de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	11
Éric Labaye Président de l'Institut Polytechnique de Paris	12
Estelle Iacona Présidente de l'Université Paris-Saclay	12



Marc GuillaumePréfet de la Région Île-de-France

La démarche entreprise par l'EPA Paris-Saclay pour formaliser une stratégie globale de développement durable et responsabilité sociétale pour l'OIN Paris-Saclay, réaffirme, avec force, nos ambitions et objectifs pour ce territoire à forts enjeux.

Cette stratégie est l'aboutissement d'un travail collectif remarquable conforté de nombreuses concertations approfondies et menées avec l'ensemble des parties prenantes.

Avec son programme d'actions, elle place résolument l'OIN Paris-Saclay sur une trajectoire d'exemplarité en l'inscrivant dans les stratégies nationales bas carbone, biodiversité, et zéro artificialisation nette, en déclinant les quatre grands piliers de la démarche «Habiter la France de demain» pour faire de Paris-Saclay un territoire sobre, résilient, inclusif, un exemple d'excellence environnementale et un exemple de cohésions sociale et territoriale.

Enfin, elle nous oblige, toutes et tous. La démarche participative qui la porte invite à une mobilisation forte de tous les acteurs et de tous les publics. L'État sera attentif à la mise en œuvre de cette stratégie, de son plan d'actions et se mobilisera aux côtés de l'EPA Paris-Saclay pour répondre collectivement aux différents enjeux posés pour la durabilité du projet et des territoires.



Valérie Pécresse Présidente de la Région Île-de-France Présidente du Conseil d'Administration de l'EPA Paris-Saclay

Projet phare de la Région Île-de-France, Paris-Saclay est certainement le projet le plus spectaculaire de transformation sur un territoire de cette dernière décennie. Le cluster Paris-Saclay est ainsi considéré comme un des huit pôles d'innovation les plus importants au monde (2019 - Technology Review publiée par le MIT). Il porte de fortes ambitions en termes de développement durable et de responsabilité sociétale. Il se doit de porter des opérations exemplaires et innovantes en la matière. Il s'inscrit comme un pôle majeur dans le schéma directeur de la Région Île-de-France dont la révision démarre et dans lequel j'ai souhaité que les enjeux environnementaux soient mis au premier plan jusque dans son titre en le rebaptisant SDRIF-Environnemental.

Je me réjouis que l'EPA Paris-Saclay ait formalisé ses ambitions dans un cadre stratégique ambitieux et partagé avec tous ses partenaires.

Le développement durable est une priorité de la Région: du plan air à une meilleure gestion des déchets, en passant par le soutien aux énergies renouvelables et la préservation d'espaces naturels et de biodiversité. Paris-Saclay participe au dispositif régional de soutien aux quartiers innovants et écologiques ainsi qu'au recyclage de friches. Je félicite les équipes de l'EPA qui ont mené une démarche participative pour arriver à ce document qui marque une nouvelle étape dans la trajectoire de transition qu'opère Paris-Saclay. Je suis certaine que ce plan d'actions fédérera les parties prenantes pour répondre collectivement aux grands défis de durabilité du projet Paris-Saclay.



Philippe Van de Maele Directeur général de l'EPA Paris-Saclay

L'EPA Paris-Saclay a souhaité, dès le lancement de l'Opération d'intérêt national (OIN), s'engager volontairement dans une démarche développement durable. Ainsi, son conseil d'administration a approuvé en 2012 le Schéma Directeur Territorial et la stratégie éco-territoire. J'ai souhaité qu'il s'engage à nouveau dans une stratégie fédératrice de développement durable et responsabilité sociétale (DDRS) qui se veut convergente et participative afin d'actualiser nos ambitions initiales approuvées en 2012 et les élargir, notamment sur la stratégie carbone et sur la cohésion sociale, dans une volonté de partage avec tous les acteurs du territoire.

L'EPA s'est engagé, avec l'ensemble des parties prenantes, dans une démarche développement durable et responsabilité sociétale pour réaffirmer et renforcer la contribution de l'OIN à la réalisation des ambitions nationales fixées notamment par la Stratégie Nationale Bas Carbone, véritable feuille de route de la France en matière de changement climatique, le Plan National d'Adaptation au changement Climatique, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), les ambitions régionales fixées par le Schéma Directeur de la Région Île-de-France et les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux portés par les trois communautés d'agglomération. Tout ceci concourt à préparer la ville et des territoires sobres, résilients, inclusifs et productifs autour de quartiers de gare denses et mixtes reliés par la future ligne 18 du Grand Paris Express.

En lien notamment avec les actions du pôle académique, nous ambitionnons également de renforcer l'accès à l'excellence scientifique du territoire et aux emplois en création, y compris pour les publics qui en sont éloignés et ceux qui résident dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville présents sur le territoire.

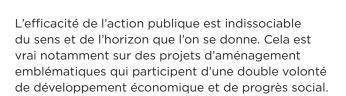
Je tiens à remercier l'ensemble des représentants des services de l'État, des collectivités territoriales, du pôle académique, d'entreprises, des associations essonniennes et yvelinoises qui ont participé aux différents ateliers de concertation et ont permis d'aboutir à cette stratégie au cours de l'année 2021. Animés par le cabinet Transitions, ces ateliers ont alimenté le cadre stratégique de la démarche ainsi que le plan d'actions qui y est associé.

Formalisée dans ce document, cette stratégie vient réaffirmer l'ambition permanente de l'EPA Paris-Saclay de soutenir la création du pôle scientifique et technologique de l'innovation fixé dans la loi de 2010 sur le Grand Paris, dans une volonté permanente de s'inscrire dans une vision durable du territoire et des enjeux globaux qui nous font face.

Le 24 mars 2022, le Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay a approuvé cette stratégie que ce document entend présenter dans sa globalité.



Grégoire de LasteyriePrésident de
la Communauté
d'agglomération
de Paris-Saclay



C'est le cas en particulier de la grande aventure de l'OIN Paris-Saclay, centrée depuis le début sur des objectifs qui garantissent l'excellence environnementale, la cohésion et la transversalité. Il est donc important que cet état d'esprit général soit formalisé au travers d'une stratégie de développement durable et responsabilité sociétale. Cette stratégie est l'aboutissement d'un travail partenarial de qualité qui englobe de très nombreux enjeux.

Les objectifs qui y sont définis rencontrent pleinement ceux de l'agglomération Paris-Saclay, qui s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche volontariste de développement durable et harmonieux. Territoire au cœur des grandes évolutions techniques et scientifiques en cours, Paris-Saclay se veut aussi une référence en termes de transition écologique, de solidarité et d'inclusion.

C'est l'ambition que nous avons clairement affichée dans le cadre de l'actualisation de notre projet de territoire qui a été adopté fin 2021 et qui fixe les grands axes de notre feuille de route pour les dix ans qui viennent.

Nous partageons ici la même volonté que l'EPA Paris-Saclay de conduire une action publique résolument ambitieuse, au service du plus grand nombre et des générations futures!



Jean-Michel Fourgous
Président de la Communauté
d'agglomération
de Saint-Quentin-en Yvelines

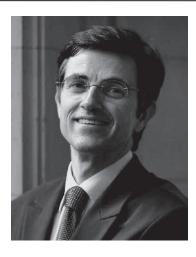
Nous saluons la formalisation d'une stratégie globale de développement durable et responsabilité sociétale pour l'OIN Paris-Saclay, réaffirmant ainsi nos ambitions et objectifs pour ce territoire, sur les trois agglomérations de Paris-Saclay, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles Grand Parc.

Nous soulignons le travail collectif mené avec l'ensemble des parties prenantes pour formaliser cette stratégie et ce plan d'actions partagés.

Le projet du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que nos différents schémas dont notre Plan Climat-Air-Énergie Territorial vont dans le sens de cette ambition collective.

En effet, Saint-Quentin en-Yvelines porte un intérêt tout particulier à l'innovation, d'où notre devise: «Saint-Quentin-en-Yvelines, Terre d'innovation». Ce n'est pas anodin d'être classé parmi les huit zones les plus innovantes au monde, c'est le résultat concret d'une vision politique forte et résolument tournée vers les secteurs d'avenir.

Saint-Quentin-en-Yvelines sera ainsi mobilisée dans la mise en œuvre des différentes actions aux côtés de l'EPA Paris-Saclay et l'ensemble des partenaires, pour répondre collectivement aux différents enjeux posés pour la durabilité du projet et des territoires.



François de Mazières
Président de la
Communauté
d'agglomération
Versailles Grand Parc

Je me félicite que l'EPA Paris-Saclay formalise ainsi une stratégie globale de développement durable et de responsabilité sociétale pour l'OIN Paris-Saclay, réaffirmant ainsi nos ambitions et objectifs pour ce territoire, sur les trois agglomérations de Versailles Gand Parc, Paris-Saclay et Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ce travail d'équipe a été mené avec l'ensemble des parties prenantes pour formaliser cette stratégie et ce plan d'actions partagés.

L'action que je mène avec les vice-présidents de Versailles Grand Parc au sein de l'agglomération va dans le sens de cette ambition collective.

Aussi nous resterons mobilisés dans la mise en œuvre des différentes actions aux côtés de l'EPA Paris-Saclay et l'ensemble des partenaires, pour répondre collectivement aux différents enjeux posés pour la durabilité du projet et des territoires.



Éric LabayePrésident de l'Institut
Polytechnique de Paris



Estelle Iacona Présidente de l'Université Paris-Saclay

L'Institut Polytechnique de Paris a placé les enjeux de transition écologique au cœur de ses activités: formation, recherche, innovation, et campus. Pour les années à venir, l'Institut poursuivra notamment le développement de son centre interdisciplinaire Energy4Climate (E4C) créé en 2019 et rendra son campus exemplaire en matière de développement durable. Sur l'aspect formation, l'ensemble des étudiants d'IP Paris sera formé aux enjeux de la transition écologique. L'École polytechnique a quant à elle publié son Plan climat en début d'année 2022 afin d'accélérer sa formation et sa recherche sur ces enjeux et développer un campus responsable, démonstrateur de la transition énergétique.

Tous les acteurs sur le campus d'IP Paris, aux côtés de la mairie de Palaiseau et de l'EPA Paris-Saclay, se sont par ailleurs mobilisés pour définir ensemble fin 2020 les grandes lignes directrices du développement du campus, guidant nos actions pour les prochaines années. Nous travaillerons notamment à développer un campus structuré par des espaces publics plantés et arborés et favorisant les mobilités douces.

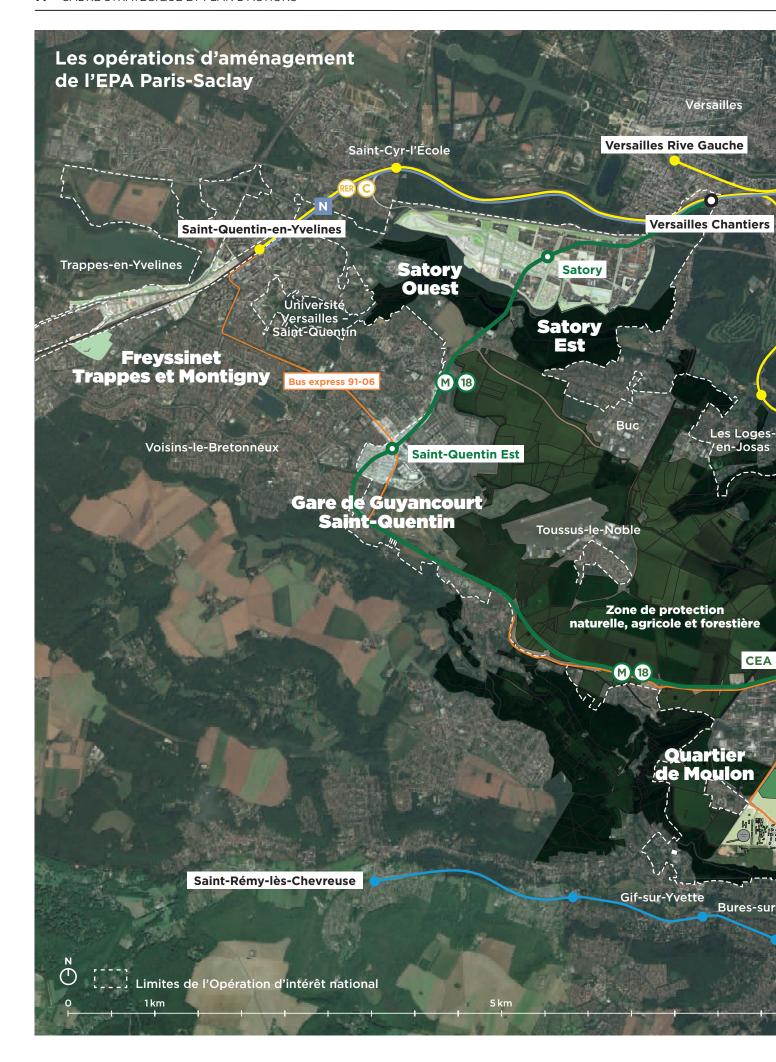
L'Institut Polytechnique de Paris salue ainsi la démarche de l'EPA de formaliser une stratégie globale de développement durable et responsabilité sociétale pour l'OIN Paris Saclay. IP Paris et ses Écoles continueront à être actifs dans la mise en œuvre des différentes actions à venir.

Nous saluons la démarche de l'EPA Paris-Saclay de formaliser une stratégie globale de développement durable et responsabilité sociétale pour l'OIN Paris-Saclay, réaffirmant ainsi les ambitions et objectifs pour ce territoire.

Nous soulignons le travail collectif mené avec l'ensemble des parties prenantes pour élaborer cette stratégie et plan d'actions partagés.

La charte du développement soutenable de Paris-Saclay et son plan d'actions vont dans le sens de cette ambition collective.

L'Université Paris-Saclay sera ainsi mobilisée dans la mise en œuvre des différentes actions aux côtés de l'EPA Paris-Saclay et l'ensemble des partenaires, pour répondre collectivement aux différents enjeux posés pour la durabilité du projet et des territoires.







Le manifeste

Le projet Paris-Saclay	18
Des valeurs de développement durable et de responsabilité sociétale qui se déclinent à toutes les échelles du projet Paris-Saclay	19
Des fondamentaux et des objectifs	21
Un plan d'actions pour avancer collectivement vers un développement durable et responsable	22
La preuve par l'exemple sur le territoire	24



Le projet Paris-Saclay

L'Opération d'intérêt national (OIN) Paris-Saclay a pour vocation la création d'un pôle mondial d'innovation portant l'ambition de rivaliser avec les grands technopôles mondiaux.

L'État, par la loi du 3 juin 2010 relative au

Grand Paris, donne pour mission à l'Établissement public d'aménagement (EPA) Paris-Saclay de piloter et coordonner le développement du cluster scientifique et technologique dans le cadre de l'OIN Paris-Saclay sur les territoires des communautés d'agglomération de Paris-Saclay, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles Grand Parc.

Il s'agit de mettre en cohérence des processus d'urbanisation intenses lancés dans les années 1960 au sein des agglomérations actuelles tout en **préservant la richesse naturelle, agricole et forestière du territoire.** De nombreuses institutions de renommée internationale ont progressivement rejoint le projet Paris-Saclay. Avec son puissant pôle académique structuré autour de l'Université Paris-Saclay, de l'Institut Polytechnique de Paris, de plus d'une centaine de laboratoires de recherche publics et privés de renommée mondiale, Paris-Saclay constitue **un creuset de formation et de recherche** d'une envergure exceptionnelle.

L'EPA Paris-Saclay a toujours affirmé les valeurs d'exemplarité environnementale et sociale qui occupent ainsi une place centrale dans le projet de territoire, qui se veut un démonstrateur vivant de la ville et du territoire durables.

Ces valeurs se déclinaient notamment, depuis son origine, à travers le Schéma Directeur Territorial et la Stratégie Éco-territoire adoptés par le Conseil d'administration de l'EPA en 2012.

La stratégie de développement durable et de responsabilité sociétale que porte l'EPA Paris-Saclay réaffirme ces valeurs d'exemplarité et permet de mettre à jour, dix ans plus tard, ces documents cadres. Le projet participe au rééquilibrage de la région capitale et poursuit la création d'un pôle du Grand Paris, situé sur trois communautés d'agglomération, entre centres urbains et espaces naturels, agricoles et forestiers. Partie prenante d'une vision polycentrique du Grand Paris, Paris-Saclay entend ainsi mettre en œuvre une nouvelle approche de l'aménagement soutenable des métropoles mondiales, en écosystèmes équilibrés composés de quartiers mixtes, denses et pourvoyeurs d'emplois, à proximité directe d'espaces naturels et agricoles, et qui contribuent à la préservation des trames de biodiversité.

La stratégie développement durable et responsabilité sociétale repose sur deux documents cadres, soumis à l'approbation du présent Conseil d'Administration de l'Établissement Public d'Aménagement:

Un manifeste, qui présente la démarche d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie, arrête ses principales ambitions, rappelle les fondamentaux du projet Paris-Saclay;

Un plan d'actions qui décline le cadre stratégique et les actions associées élaborés par l'Établissement Public d'Aménagement et ses partenaires à l'issue d'une concertation organisée avec les parties prenantes du territoire (collectivités, entreprises, associations, établissements d'enseignement supérieur et de recherche...), ayant pris la forme, notamment, de trois ateliers de travail organisés en avril 2021, d'un comité technique organisé en janvier 2022 et d'échanges écrits sur les documents.

Des valeurs de développement durable et de responsabilité sociétale qui se déclinent à toutes les échelles du projet Paris-Saclay.



L'échelle de la Métropole et du Grand Paris en faisant

de Paris-Saclay un pôle d'équilibre du Grand Paris, dense et mixte, combinant emploi et habitat.

Paris-Saclay s'inscrit dans un changement de paradigme de l'Île-de-France, permis par la création du réseau en rocade du Grand Paris Express: le développement urbain désormais polycentrique de la région s'articule autour de grands pôles de spécialité permettant de rapprocher bassin de vie et d'emplois, au bénéfice de la qualité de vie des habitants et de la dynamique économique, dans une perspective résolument durable.

Paris-saclay concentre 15 % de la recherche française. Il s'affirme comme le pôle de recherche et d'innovation du Grand Paris au sein d'un territoire fait de nature et de quartiers où l'on peut vivre et travailler au contact d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Un territoire où les femmes et les hommes mettent en moyenne moins de 30 minutes pour effectuer leur trajet domicile-travail. Un territoire où toutes les mobilités sont déployées et où un métro automatique permet d'accéder rapidement à une gare TGV desservant toute la France, un aéroport international ou au cœur de la capitale grâce à la ligne 18 du métro Grand Paris Express. Un territoire connu mondialement pour son excellence scientifique, ainsi que pour sa volonté de développer un savoir universel et une culture d'innovation afin de répondre aux grands enjeux de la planète.



L'échelle du territoire Paris-Saclay en s'appuyant sur

les complémentarités et interdépendances entre les nouveaux quartiers et le tissu urbain existant au sein de trois communautés d'agglomération: Paris-Saclay, Saint-Quentinen-Yvelines, Versailles Grand Parc.

Ce territoire illustre de manière concrète les enjeux de l'aménagement au 21e siècle avec un taux d'habitants travaillant sur le territoire déjà élevé et qui a vocation à se renforcer. Dans une grande proximité coexistent la nature, l'agriculture et la ville; des quartiers d'habitation aux caractéristiques socio-économiques opposées; une vie et une culture locales, une dynamique et une attractivité internationale. À l'échelle du territoire, il s'agit par exemple

de mobiliser le cluster scientifique pour proposer des opportunités éducatives et économiques à l'ensemble des habitants, ou encore de mettre la forte présence naturelle et agricole au service de la qualité de vie de tous. De fait, le sentiment d'appartenance des populations qui vivent et travaillent à Paris-Saclay est souvent triple: communal car cette attache demeure fondamentale, Paris-Saclaysien et international.



L'échelle des quartiers et de la ville durable en aménageant de

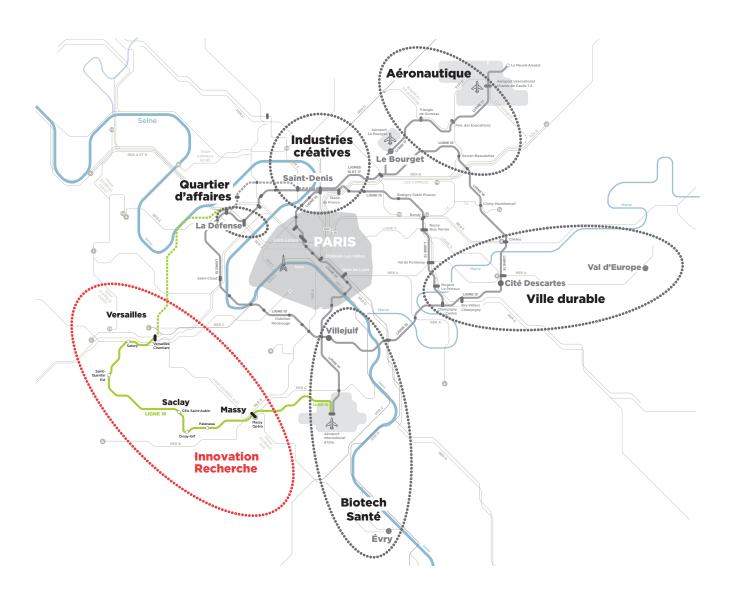
nouveaux quartiers qui se veulent autant de démonstrateurs de la ville sobre, résiliente, inclusive et productive. L'intensité et la mixité des nouveaux quartiers sont essentielles à la conception de la ville durable. L'urbanisation s'intensifie là où elle pré existait depuis des décennies pour éviter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. La frugalité urbaine s'impose dans la pluralité de ses dimensions: sobriété énergétique et architecturale, valorisation des ressources, construction biosourcée, gestion des chantiers mobilités actives et décarbonés...



L'échelle des acteurs et des organisations

en déclinant à l'échelle individuelle pour l'EPA mais aussi pour l'ensemble des parties prenantes du projet les enjeux et principes du développement durable: l'excellence environnementale et la cohésion sociale. Très concrètement, les collaborateurs de l'EPA Paris-Saclay ont enrichi des initiatives existantes (flotte de véhicules électriques, clauses d'insertion sociale sur les chantiers de construction) et intégré de nouvelles actions telles que la mise à disposition de vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels, l'intégration d'une clause d'éco-responsabilité pour l'entretien des locaux, le choix d'électricité verte ou la suppression du plastique alimentaire. Il s'agit également d'agir collectivement en faveur de l'inclusion sociale et de la réduction des écarts de développement avec les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville pour que la formidable dynamique économique du cluster profite au plus grand nombre. Mais aussi d'intégrer les personnes les plus fragiles dans un parcours d'insertion professionnelle.

Les clusters du Grand Paris issus de la loi de 2010



Des fondamentaux et des objectifs pour amplifier la dynamique

Certaines des caractéristiques fondamentales du projet Paris-Saclay constituent d'importantes avancées en faveur du développement durable, aux différentes échelles.

Le projet consiste ainsi à aménager un archipel de quartiers de gare articulés autour d'un transport décarboné, la future ligne 18 du Grand Paris Express.

Chacun de ces nouveaux quartiers conjugue densité, mixité des activités et mixité sociale, de manière à proposer un cadre de vie de qualité caractérisé par la proximité (aux études, à l'emploi, à la nature, aux espaces agricoles...). Ces partis pris permettent de constituer un nouveau pôle structurant à même de déconcentrer le Grand Paris tout en limitant strictement l'urbanisation de terres naturelles et agricoles du plateau de Saclay, en rupture avec l'urbanisation erratique et massive des décennies passées, en favorisant la sobriété foncière des nouveaux quartiers et en instaurant une Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF).

La stratégie développement durable et responsabilité sociétale capitalise sur ces caractéristiques fondamentales et sur les nombreuses actions mises en place par l'EPA et ses partenaires depuis plus de dix ans. Élaborée en collaboration étroite avec l'ensemble des parties prenantes, elle vise à réaffirmer les préoccupations sociales et environnementales qui guident l'Opération d'intérêt national (OIN) Paris-Saclay. Elle se veut fédératrice afin de partager collectivement les ambitions du projet autour de 3 objectifs stratégiques.

1. L'excellence environnementale

Constituer un cadre de vie agréable au sein d'un territoire bas carbone et adapté au changement climatique, accordant une place forte à la nature et à l'agriculture.

2. La cohésion sociale et territoriale

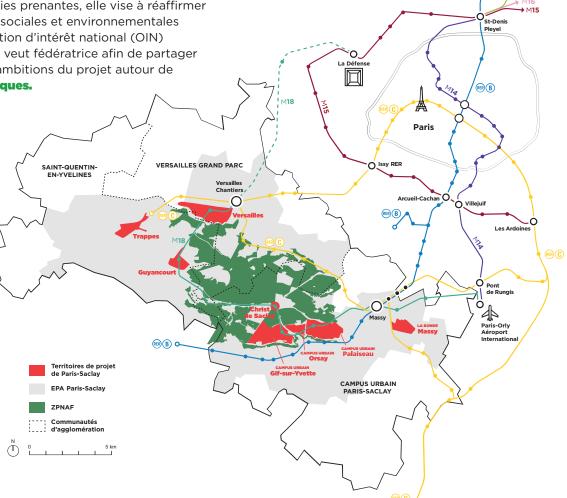
Réaffirmer la place de toutes et tous au sein des nouveaux quartiers et partager avec l'ensemble du territoire les dynamiques éducatives et économiques du projet Paris-Saclay.

3. Une démarche participative et inclusive

Renforcer les logiques de co-construction pour laisser une place à toutes et tous dans la conception et la mise en œuvre du projet.

La stratégie se décline en objectifs opérationnels et en une quarantaine d'actions

Ce cadre d'objectifs et le plan d'actions, co-élaborés avec les parties prenantes du territoire, constituent le principal produit de la démarche d'élaboration de la stratégie de développement durable et responsabilité sociétale initiée en 2019.



Un plan d'actions pour avancer collectivement vers un développement durable et responsable

La démarche développement durable et responsabilité sociétale permet de réaffirmer et renforcer la contribution de l'Opération d'Intérêt National à la réalisation des ambitions nationales fixées notamment par la Stratégie Nationale Bas Carbone, feuille de route de la France en matière de changement climatique, le Plan National d'Adaptation au changement Climatique et la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), des ambitions régionales fixées par le Schéma Directeur de la Région Île-de-France, et des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux portés par les trois communautés d'agglomération.

Enfin, le projet Paris-Saclay et la démarche Développement Durable et Responsabilité Sociétale s'inscrivent dans le cadre défini par le Ministère de la Transition Écologique pour le programme « Habiter la France de demain»: préparer la ville et des territoires sobres, résilients, inclusifs et productifs autour de quartiers de gare denses et mixtes reliés par la future ligne 18 du Grand Paris Express.

Sobriété

Agir pour un territoire sobre en ressources et en carbone

Afin de répondre aux grands enjeux climatiques et environnementaux, la volonté de faire de Paris-Saclay un territoire bas carbone et sobre est affirmée. Cette démarche contribue aux trajectoires et engagements nationaux et internationaux pour atténuer le réchauffement climatique et nous y adapter. Il s'agit notamment de construire des quartiers (bâtiments, espaces publics) sobres en énergie et en carbone, de développer les énergies renouvelables, d'assurer la coexistence paisible des nouvelles activités avec les espaces agricoles et naturels, ou de développer des mobilités apaisées et décarbonées.

Actions clés

- Favoriser le portage de projets immobiliers contribuant à la neutralité carbone au sein des quartiers aménagés par l'EPA Paris-Saclay et réviser les prescriptions permettant de garantir un haut niveau de qualité environnementale pour les projets immobiliers.
- Accompagner et faciliter le développement des énergies renouvelables dans les nouveaux quartiers et au sein du territoire, et poursuivre le développement du réseau d'échange de chaleur et de froid renouvelable du campus urbain et du photovoltaïque en toiture.
- Déployer un réseau d'axes sécurisés et les aménagements nécessaires au développement des mobilités actives (vélo, marche...).
- Renforcer l'offre de transports collectifs sur des axes complémentaires à la ligne 18 du Grand Paris Express et autour de pôles multimodaux.

Résilience

Agir pour un territoire résilient

Le réchauffement climatique et ses multiples conséquences obligent à identifier et mettre en œuvre de nombreuses solutions pour renforcer l'adaptation des nouveaux quartiers, du tissu urbain existant et des habitants et usagers. Le projet Paris-Saclay dispose de plusieurs atouts pour réduire les vulnérabilités des habitants et des communautés face aux aléas climatiques et sociétaux provoqués par le changement climatique. Il s'agit ainsi de mobiliser l'ensemble de ces atouts, tant d'écosystèmes économiques locaux, de ressources naturelles renouvelables, que d'aménagements et de constructions adaptés pour augmenter la résilience du territoire. La stratégie prévoit notamment d'agir pour préserver la biodiversité et renforcer la présence de la nature en ville, pour gérer durablement la ressource en eau, pour accompagner la création et le fonctionnement de boucles locales d'économie circulaire ou encore pour protéger les ressources agricoles et naturelles et accompagner la transition du territoire vers des pratiques agroécologiques.

Actions clés

- Généraliser un suivi scientifique des enjeux de biodiversité sur chaque quartier aménagé par l'EPA Paris-Saclay.
- Déployer des pépinières d'espèces indigènes pour favoriser le développement de la biodiversité locale.
- Viser un objectif de 50 % de zones de pleine terre au sein de chaque quartier et le «Zéro Artificialisation Nette» à l'échelle de l'Opération d'Intérêt National.
- Élaborer un référentiel pour la conception d'espaces publics agréables et inclusifs, propices au développement de la biodiversité et à la résilience du territoire.

Inclusion

Agir pour un territoire inclusif

L'intégration du projet Paris-Saclay sur le territoire constitue une opportunité sans précédent pour poursuivre et massifier des dynamiques de mobilisation des citoyens, d'insertion par l'activité économique et de partage de la dynamique académique du pôle. Il s'agit ainsi de garantir les relations entre les tissus urbains existants et les nouveaux quartiers, en lien notamment avec les habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Cet engagement rappelle l'impératif de faire de Paris-Saclay un territoire accessible à chacune et chacun, quelle que soit sa condition sociale, économique, physique, avec par exemple, une offre de moyens de déplacements ou des espaces publics adaptés à tous.

Actions clés

- Développer un réseau de référents «égalité des chances» au sein des entreprises et établissements d'enseignement du cluster Paris-Saclay pour faciliter les rapprochements et la mise en place d'actions.
- Développer des programmes d'alternance, de mentorat et de parrainage au sein des entreprises du cluster ainsi que des programmes d'insertion par l'activité économique.
- Mettre en place des programmations artistiques, culturelles et sportives propices à la cohésion sociale et territoriale.
- Faire participer le public à la conception des nouveaux projets et aménagements en mettant en place des groupes miroirs d'usagers et des dispositifs d'urbanisme transitoire.

Production

Agir pour un territoire productif

Avec des pôles académiques d'excellence et un tissu économique riche et innovant, Paris-Saclay s'affirme comme un territoire productif qui valorise localement les ressources disponibles au service de la qualité de vie des habitants et usagers. Il s'agit ainsi de s'engager à favoriser l'accès de toutes et tous au «manger local» en s'appuyant sur la vente en circuits courts et la restauration collective. Le projet prévoit également de développer au sein du territoire Paris-Saclay une économie circulaire basée sur le réemploi des ressources aujourd'hui considérées comme déchets.

Actions clés

- Développer le recours aux ressources locales et au réemploi dans les chantiers de l'Opération d'Intérêt National, mobiliser les filières de matériaux biosourcés (bois, paille, chanvre...).
- Soutenir le développement de filières locales d'économie circulaire.
- Développer les circuits courts alimentaires en s'appuyant sur la ZPNAF et développer l'agriculture urbaine au sein des nouveaux quartiers.

La preuve par l'exemple sur le territoire

Le développement de Paris-Saclay met en œuvre, depuis son origine, des actions concrètes pour concevoir et aménager des quartiers de ville sobres, résilients, inclusifs et productifs.

Sobriété

Un projet qui limite sa consommation de ressources et l'artificialisation nette en densifiant et en favorisant des mobilités plus vertueuses.

Sobriété foncière

Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF)



4 415 ha

dont 2 469 ha agricoles et 1646 ha naturels et forestiers protégés



11 % des circuits courts pour la commercialisation de proximité

Sobriété carbone

Engagement au niveau Or dans le pacte Bois-Biosourcés porté par FIBOIS Île-de-France

40 % des m² construits incluent des matériaux bois ou d'autres biosourcés



Projet Hacker House, Demathieu Bard Immobilier et Atelier WOA 118 kg bois/m²

Sobriété mobilité



4 liaisons piétonnes Plateau-Vallée de l'Yvette

600 vélos en libre service





Bus en site propre toutes les 3 min

1000 places de parking mutualisées





110 places dédiées aux véhicules électriques sur l'espace public



Dès 2026 arrivée du métro

Résilience

Un projet qui s'adapte aux changements en cours et à venir par une prise en compte des risques naturels, climatiques et sanitaires.

Espaces publics végétalisés sur les plans de chaque ZAC

Quartier École polytechnique 24 % (55,6 ha)

25,9 % (87,3 ha)

Corbeville 56 % (52,5 ha) Satory Ouest environ 23 % (53,9 ha)

Guyancourt 47,1% (28,4 ha)

9 136 arbres plantés

Requalification de friches industrielles

Corbeville 8.9 ha Guyancourt 23,1 ha

80% des terres excavées valorisées (sur site ou stockées pour utilisation future)

Requalification de terrains militaires à Satory 140,5 ha

Inclusion

Un projet pour toutes et tous qui favorise la mixité et l'accessibilité.

Des quartiers où l'on vit et où l'on travaille.

Logements sociaux sur le Campus Urbain et Satory Ouest

58 % de logements étudiants

environ 24 % des logements familiaux

5% d'heures d'insertion prescrites sur les marchés de travaux des opérations immobilières

Depuis 2010

+ de **390 000 h** réalisées + de 369 bénéficiaires

860 tuteurs étudiants impliqués dans le dispositif des Cordées de la réussite (chaque lycée prioritaire membre d'une cordée).

Près de 8 700 jeunes de moins de 14 ans

4800 jeunes entre 15 et 25 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire

Production

Un projet agile et innovant à la fois attractif, créateur d'emplois et ancré dans son territoire local.

15 % de la R&D France

400 000 emplois au sein de l'Opération d'Intérêt National

Près de **26 000** emplois générés par les opérations d'aménagement

Environ 60 start-up incubées par an (Centrale, IncubAlliance, AgroParisTech, Polytechnique)

120 projets d'entrepreneuriat

13 fermes de production agricole dans le périmètre de la ZPNAF

Plateforme Manger Local

recensement des fermes et lieux de vente des produits du Plateau de Saclay

À la fin 2021

Les mobilités actives

Un quartier apaisé pour favoriser les modes actifs (marche, vélo) avec un stationnement en entrée de quartier



- Gare de Satory Ligne 18 du Grand Paris **Express**
- Desserte voiture et logistique
- Desserte transports en commun renforcée



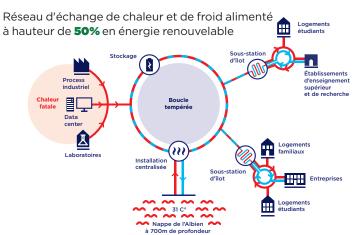
Parkings mutualisés, foisonnés et services aux usagers

Pistes cyclables territoriales

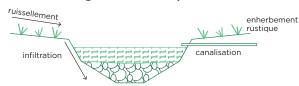


Quartier apaisé sans voitures

Sobriété énergétique



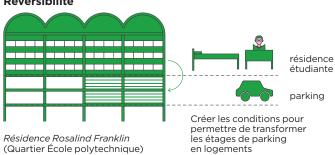
Les noues et la gestion des eaux pluviales à ciel ouvert



Armature végétale du campus urbain







Mixité du programme sur les 3 millions de m² Utilisateurs à terme

36 000 habitants (familles) 8 000 habitants (étudiants)



Logements



Équipements publics

Commerces



Espaces publics généreux permettant la nature en ville



Enseignement supérieur et recherche

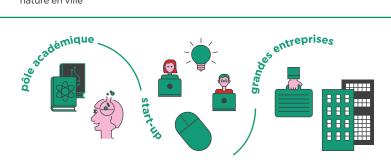


Activités économiques actifs (salariés) 45 000 étudiants 26 000

Urbanisme transitoire

Favoriser les rencontres et l'apparition de nouvelles pratiques









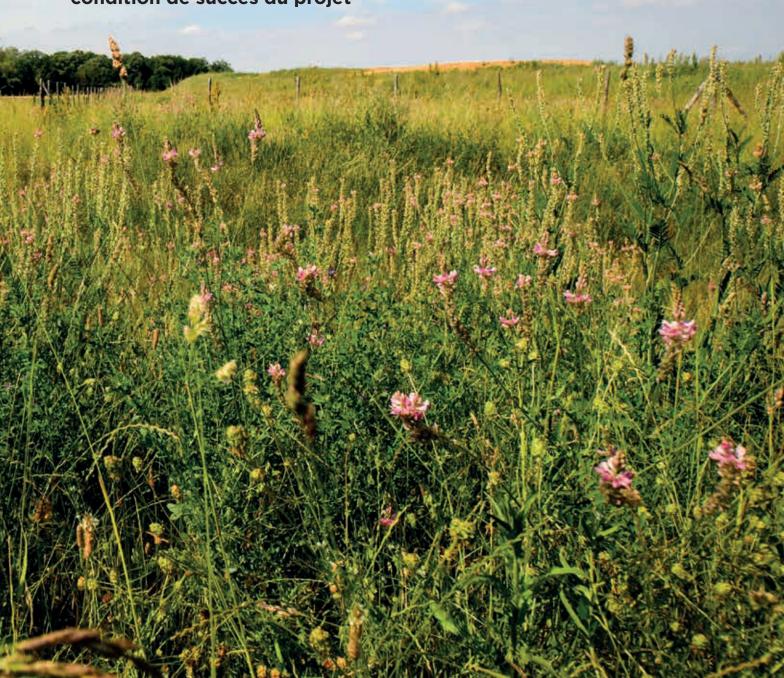


Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Faire du projet un exemple 41 de cohésions sociale et territoriale

31

Une démarche participative, 44 condition de succès du projet



Le document « Cadre stratégique et Plan d'actions » est structuré comme suit:

Première partie:

Présentation du cadre stratégique (objectifs stratégiques, objectifs opérationnels) et sommaire des actions.

Deuxième partie:

Fiches action détaillées.

Structure du cadre stratégique

Le cadre stratégique est structuré autour de trois objectifs stratégiques, qui constituent les principaux axes de travail retenus par l'EPA pour construire la structure développement durable et responsabilité sociétale avec ses parties prenantes: deux «objectifs thématiques» (excellence environnementale, cohésion sociale et territoriale) et un «objectif transversal» (démarche participative).

Ces objectifs stratégiques sont chacun **déclinés** en objectifs opérationnels qui précisent les thématiques pour lesquelles l'EPA et les parties prenantes ont identifié l'intérêt d'un engagement commun dans le cadre de la démarche. Un panorama des enjeux clés identifiés par l'EPA et les acteurs du territoire, constituant un cadre de travail commun, est présenté pour chaque objectif opérationnel. Des actions sont ensuite associées à chaque objectif opérationnel et sont détaillées dans le plan d'actions.

Structure du plan d'actions

Le plan d'actions se compose de fiches action, rattachées à l'objectif opérationnel dont elles constituent une déclinaison. La couleur dominante de chaque fiche action se réfère à sa temporalité de mise en œuvre:

En vert, des actions à engager à court terme ou s'inscrivant en continuité d'actions existantes.

En jaune, des actions à engager à moyen terme.

En orange, des actions à envisager à plus long terme.

Dans la continuité de la concertation qui a permis d'élaborer la stratégie développement durable et responsabilité sociétale pour l'OIN Paris-Saclay, les actions présentées ont vocation à être portées collectivement par les parties prenantes du territoire.

Dans ce cadre, l'EPA Paris-Saclay travaillera à identifier des porteurs ou co-porteurs pour les actions qui dépassent son seul champ de compétences.



L'observatoire ornithologique sur l'Étang-vieux de Saclay.

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n°1

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles et agricoles, et contribuer à la résilience du territoire

Concilier urbanisation et biodiversité

- Renforcer l'intégration de la nature dans les quartiers, ilots et espaces publics pour les rendre perméables et maintenir ou recréer des continuités écologiques.
- Développer la biodiversité ordinaire des zones urbanisées en s'appuyant sur des espèces locales et résilientes, adaptées au changement climatique, tout en adoptant des techniques de gestion durable.
- Aménager les lisières des nouveaux quartiers pour créer des espaces publics naturels propices à une préservation active de la biodiversité et à recréer du lien entre monde agricole et monde urbain.
- Poursuivre le développement de **continuités écologiques** au-delà de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF).
- Appliquer la **séquence «Éviter, Réduire, Compenser»** pour les impacts sur l'environnement des projets d'aménagement en maximisant les mesures d'évitement.
 - Privilégier, lorsqu'elles sont nécessaires, l'implantation de ces compensations environnementales au sein du territoire du projet, en veillant à leur bonne insertion vis-à-vis de l'environnement et des activités existantes.

Gérer durablement la ressource en eau

• Lutter contre l'imperméabilisation en limitant l'artificialisation des sols à toutes les échelles (au sein de l'OIN Paris-Saclay comme au sein de chaque projet immobilier), favoriser la végétalisation des espaces construits (toitures, cours d'écoles...) et la récupération des eaux de pluie.

Actions associées à l'objectif opérationnel n°1

Action 1.1

Généraliser un suivi scientifique des enjeux de biodiversité sur chaque ZAC aménagée par l'EPA Paris-Saclay et partager ces réflexions avec les usagers

Action 1.2

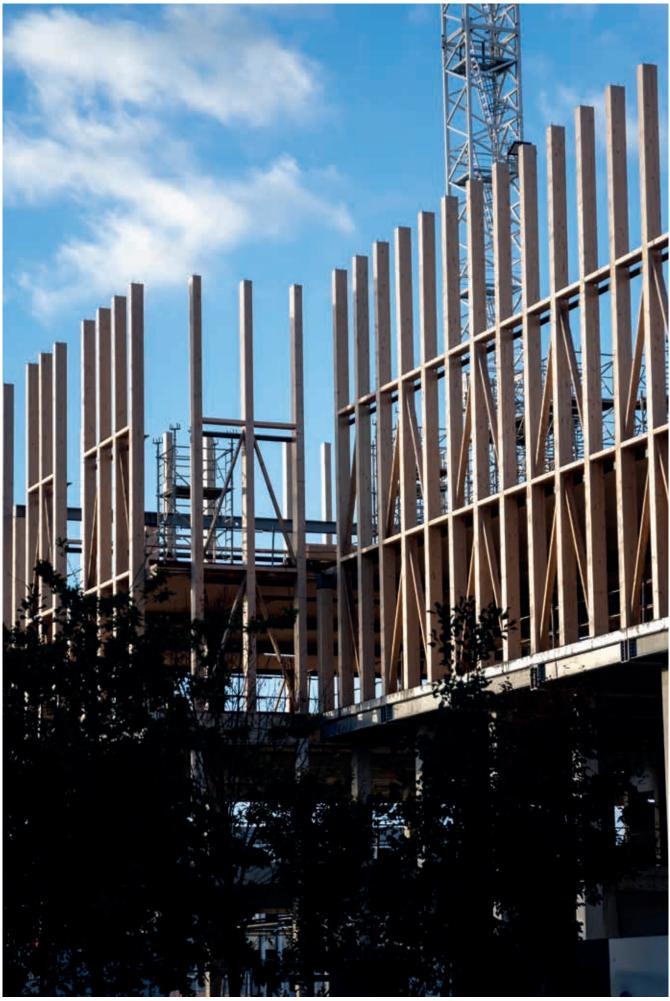
Déployer des pépinières d'espèces indigènes pour favoriser le développement de la biodiversité locale au sein des ZAC

Action 1.3

Appliquer la séquence «Éviter, Réduire, Compenser» pour les projets d'aménagement en maximisant les mesures d'évitement

Action 1.4

Sensibiliser les habitants et usagers du territoire à la préservation et au développement de la biodiversité



Construction bois du bâtiment de recherche et d'innovation de Danone.

• S'appuyer sur une **gestion optimisée des eaux pluviales** pour garantir une présence forte de l'eau au sein des quartiers et préserver la biodiversité (créer et renforcer des écosystèmes aquatiques ou humides riches) et contribuer à l'adaptation du territoire au changement climatique.

Protéger la ZPNAF et assurer la coexistence paisible des activités

- Poursuivre la protection de la ZPNAF notamment via son programme d'actions, renouvelé pour la période 2024-2030, de manière à valoriser le site et ses ressources et à favoriser la transition agroécologique.
- **Développer les liens** entre les espaces urbains, les activités des habitants et usagers et les activités agricoles, et assurer une coexistence en préservant la ZPNAF.

Objectif opérationnel n° 2Faire de Paris-Saclay un territoire bas carbone

Accompagner l'activité agricole du territoire Paris-Saclay dans la transition agroécologique

- En lien avec le programme d'action de la ZPNAF, accompagner les exploitants agricoles du territoire vers des pratiques bas carbone.
- Développer des **circuits courts** entre les exploitations agricoles et les quartiers aménagés par l'EPA Paris-Saclay. Renforcer la résilience du territoire et des acteurs de la ZPNAF en valorisant des ressources locales, dans des intrants agricoles (valorisation des urines) ou des matériaux de construction (paille, chanvre, terre).

Favoriser la réalisation de projets immobiliers qui contribuent à la neutralité carbone

- En complément des démarches de réduction de l'empreinte carbone de la construction et de l'exploitation des bâtiments (**Objectif opérationnel n° 3**), soutenir la compensation des émissions carbone résiduelles des opérations de construction sur le territoire, par des actions sur les sols et le reboisement notamment.
- Développer l'agroforesterie et la recréation de haies sur le territoire, en lien avec le programme d'actions de la ZPNAF.

Évaluer la contribution de l'OIN Paris-Saclay à la trajectoire de neutralité carbone nationale

- Partager les données d'émissions de gaz à effet de serre des différentes parties prenantes et des différents usages de l'OIN: projets d'aménagement et de construction, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, entreprises, usages agricoles, mobilités...
- Identifier les principaux usages émetteurs de gaz à effet de serre sur le territoire et les leviers d'actions possibles.
- Contribuer à la trajectoire de neutralité carbone nationale.

Actions associées à l'objectif opérationnel n° 2

Action 2.1

Avancer vers une comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre de l'OIN Paris-Saclay

Action 2.2

Favoriser la réalisation de projets immobiliers contribuant à la neutralité carbone au sein des ZAC portées par l'EPA Paris-Saclay

Action 2.3

Mobiliser les ressources locales, notamment issues de la ZPNAF, pour contribuer à la décarbonation des usages du territoire (construction, agriculture...)



Le réseau d'échange de chaleur et de froid, un modèle innovant au service de la transition énergétique.

Objectif opérationnel n° 3

Aménager des quartiers de ville durable, sobres, assurant confort et bien-être, et contribuant à la neutralité carbone

Construire et rénover des bâtiments et espaces publics sobres, résilients et agréables

- Construire des **bâtiments sobres** en énergie et en carbone :
 - Optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments en privilégiant une approche par la sobriété et en favorisant des solutions propices à la simplicité d'usage.
 - Favoriser la construction bois et le recours à des matériaux biosourcés ou géosourcés.
 - Promouvoir des constructions résilientes, adaptées au changement climatique et support de biodiversité.
 - Encourager la modularité-réversibilité des constructions, pour s'adapter à l'évolution des usages dans le temps.
- Construire des bâtiments **confortables, sains et agréables**, favorables au **bien-être** et à la **santé**¹.
 - S'assurer de la qualité du bâti et des logements, notamment de la taille des logements, de la qualité de l'air intérieur, de l'exposition aux bruits et nuisances, de l'accès à des espaces extérieurs et végétalisés.
 - Rénover les bâtiments existants pour améliorer le confort d'usage et limiter les consommations énergétiques, afin de s'adapter et lutter contre le changement climatique.
- Sensibiliser et former les usagers pour une exploitation optimale des bâtiments.
- Aménager des **espaces publics attractifs, inclusifs, agréables** à vivre et **résilients** face au changement climatique.

Développer un mix d'énergies renouvelables

- Assurer un approvisionnement en énergies renouvelables diversifié pour couvrir les besoins des nouveaux quartiers, en privilégiant des stratégies partagées qui mutualisent productions et usages, dans une logique d'optimisation et d'efficacité.
 - Développer des dispositifs énergétiques innovants à l'échelle des bâtiments, des ilots et du quartier.
 - Développer ou étendre des réseaux performants de chaleur et de froid lorsqu'ils permettent d'optimiser l'approvisionnement des quartiers en énergies renouvelables et de récupération locales.

Actions associées à l'objectif opérationnel n° 3

Action 3.1

Élaborer un référentiel de conception d'espaces publics agréables et inclusifs, propices au développement de la biodiversité et à la résilience du territoire

Action 3.2

Réviser le socle de prescriptions permettant de garantir un haut niveau de qualité environnementale pour les projets immobiliers

Action 3.3

Encourager une mise en œuvre plus forte des ambitions environnementales des projets immobiliers et sensibiliser les occupants

Action 3.4

Partager les bonnes pratiques en matière de fabrique de la ville durable

Action 3.5

Réaliser une synthèse des études et informations disponibles concernant les potentiels de production d'énergies renouvelables pour le territoire

Action 3.6

Explorer les conditions de lancement d'une dynamique de « communauté d'énergie renouvelable » pour le territoire de l'OIN Paris-Saclay

Action 3.7

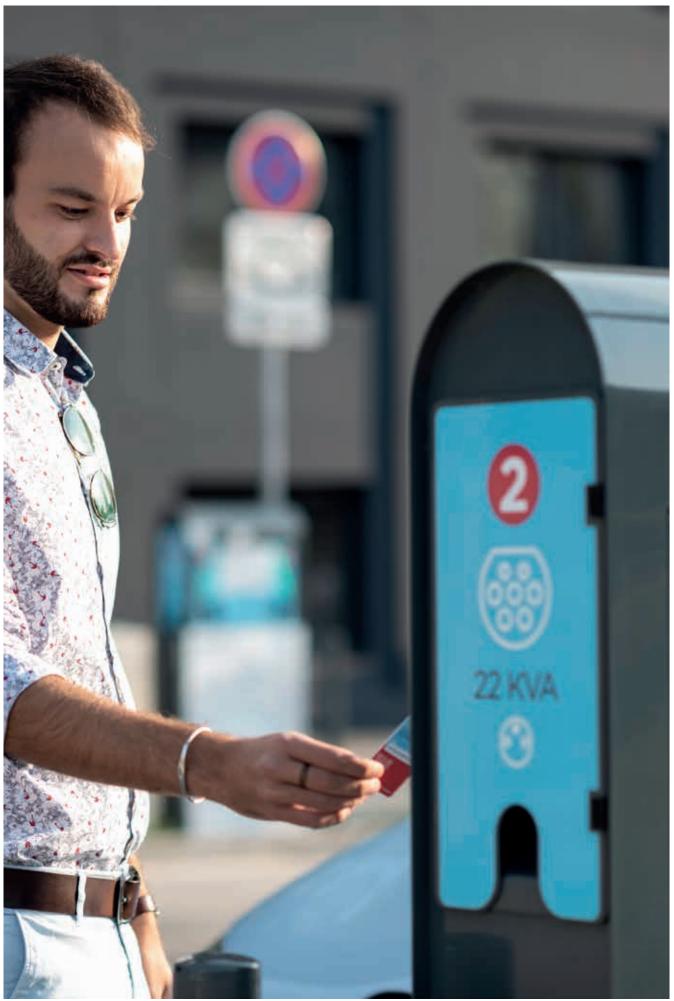
Accompagner et faciliter le développement des énergies renouvelables dans les nouveaux quartiers et au sein du territoire

Action 3.8

Renforcer la rénovation du bâti existant

Actions 3.9

Se doter de règles d'actions pour mobiliser les toitures sur les projets d'aménagement de l'EPA Paris-Saclay



Le réseau de bornes de recharge du campus urbain pour véhicules électriques est interopérable depuis février 2022.

Objectif opérationnel n° 4Développer les mobilités décarbonées pour des quartiers apaisés et bien connectés

Réduire l'usage du véhicule individuel et l'autosolisme

- **Sensibiliser** et **accompagner** les usagers vers une mobilité plus vertueuse.
- Développer et faciliter l'accès à une offre de **services de mobilités partagées et innovants** visant à limiter la place de la voiture, l'autosolisme et encourager l'usage de véhicules décarbonés.
- Prévoir la diminution du besoin en mobilité, de la part prise par la voiture, grâce à la mixité fonctionnelle des nouveaux quartiers de l'OIN, de façon cohérente avec les transports en commun, et grâce à un réseau de mobilités douces articulé avec les transports en commun.

Développer les mobilités actives

- Aménager des voies et itinéraires rapides et sécurisés au profit des mobilités actives (marche, vélo) au sein des nouveaux quartiers, entre ces quartiers et avec les territoires de Paris-Saclay. Promouvoir une bonne coexistence entre ces formes de mobilité et les activités du territoire (chantiers, activités agricoles...).
- Développer les **services et équipements** nécessaires au développement des mobilités actives sur les espaces publics et dans les espaces privés.

Renforcer les transports collectifs autour des pôles d'échange multimodaux

• Renforcer l'offre et la performance des services de transports collectifs, qui sera fortement améliorée par la ligne 18, et développer des liaisons complémentaires au Grand Paris Express, transport capacitaire, notamment pour les déplacements nord-sud et plateau-vallée.

Organiser la logistique urbaine

• Organiser les **services de logistique urbaine** (dernier kilomètre) pour réduire l'entrée de véhicules de transports dans les quartiers et anticiper les usages de demain.

Actions associées à l'objectif opérationnel n° 4

Action 4.1

Diffuser et partager les données sur les mobilités et flux au sein de l'OIN Paris-Saclay

Action 4.2

Clarifier collectivement les modalités de gouvernances stratégique et opérationnelle en matière de mobilité, pour optimiser l'intervention de chaque acteur au sein du territoire Paris-Saclay

Action 4.3

Partager la vision d'un réseau d'axes sécurisés et des aménagements nécessaires au développement des mobilités actives (vélo, marche...)

Action 4.4

Renforcer l'offre de transports collectifs sur des axes complémentaires à la ligne 18 et autour de pôles multimodaux

Action 4.5

Promouvoir et soutenir le développement du covoiturage

Action 4.6

Promouvoir et soutenir les services partagés et les solutions innovantes offrant des alternatives à la voiture individuelle

Action 4.7

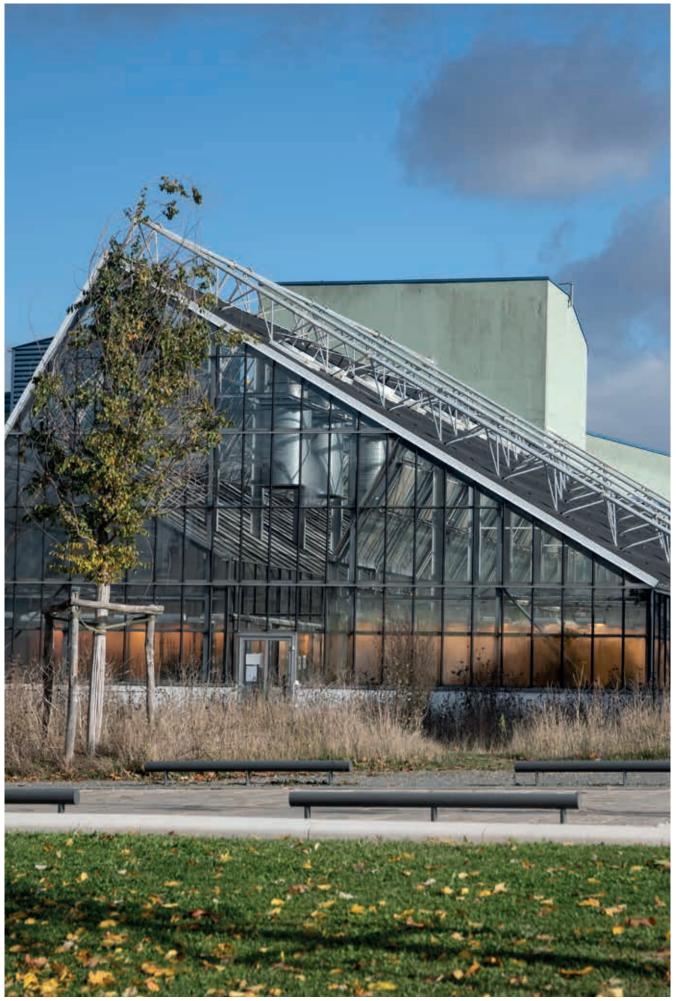
Promouvoir et soutenir le développement d'un réseau de bornes de recharge électrique au sein des ZAC et à l'échelle du territoire Paris-Saclay

Action 4.8

Limiter et apaiser les flux liés à la logistique urbaine

Action 4.9

Renforcer la communication et la sensibilisation de tous les publics autour des multiples solutions de mobilités du territoire



Renforcer les ressources locales passe également par l'implantation de serres au sein des quartiers.

Objectif opérationnel n° 5

Promouvoir l'économie circulaire et renforcer le recours aux ressources locales (alimentation, énergie, matériaux...)

- Développer **les circuits courts alimentaires** et la diversification des exploitations agricoles en s'appuyant sur le programme d'actions de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière et le programme alimentaire territorial porté par les agglomérations avec Terre & Cité.
- Exiger des **chantiers exemplaires** (limiter la production de déchets de chantiers, développer le réemploi de matériaux de construction, contribuer à la structuration de filières circulaires de matériaux biosourcés et géosourcés...).
- Soutenir des filières de tri, réemploi, recyclage et valorisation des déchets, notamment dans la construction, mais aussi en soutien d'initiatives et projets d'«upcycling» ou de réparation.
- Sensibiliser les habitants et usagers à la lutte contre les gaspillages et à la réduction de la production de déchets, au tri sélectif et à la valorisation des déchets.

Actions associées à l'objectif opérationnel n° 5

Action 5.1

Développer la sensibilisation sur les enjeux de réduction de la production de déchets et l'économie circulaire

Action 5.2

Développer le recours aux ressources locales et au réemploi dans les chantiers de l'OIN

Action 5.3

Soutenir le développement de filières locales d'économie circulaire

Action 5.4

Développer les circuits courts alimentaires en s'appuyant sur la ZPNAF et son programme d'actions

Action 5.5

Développer l'agriculture urbaine au sein des nouveaux quartiers



La réussite scolaire s'accompagne dès les premières années au sein du groupe scolaire de Moulon, livré en 2019.

Faire du projet un exemple de cohésions sociale et territoriale

Objectif opérationnel n° 6

Partager la dynamique du pôle académique jusqu'aux Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV)

- Mobiliser les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les collectivités pour **massifier les actions** engagées par les acteurs du territoire sur le sujet de la dynamique et de la réussite scolaire.
- Soutenir la **mixité sociale dans les établissements** d'enseignement supérieur et de recherche, les établissements scolaires des nouveaux quartiers.

Actions associées à l'objectif opérationnel n° 6

Action 6.1

Développer un réseau de référents «égalité des chances» pour faciliter les rapprochements entre acteurs du territoire

Action 6.2

Soutenir et accompagner la mise en relation des acteurs de l'enseignement et des entreprises du territoire, déployer et renforcer les dispositifs existants en matière d'égalité des chances

Objectif opérationnel n° 7

Faciliter l'accès à l'emploi pour les publics qui en sont éloignés, notamment pour ceux issus des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV)

- Mobiliser l'écosystème Paris-Saclay pour massifier les actions engagées par les acteurs du territoire sur les sujets de la formation, de l'emploi et de l'insertion.
- Multiplier et diversifier les dispositifs d'insertion et les métiers concernés afin de permettre l'accès à ces opportunités à toutes et tous. Diversifier les publics bénéficiaires des dispositifs d'insertion disponibles sur l'OIN Paris-Saclay grâce à la participation active d'employeurs du territoire de différents domaines d'activités, pour des emplois de nature et de qualification variées.
- Porter des dispositifs pour «aller vers» les personnes éloignées de l'emploi afin de garantir le bon partage de l'information et la bonne prise en compte des besoins des personnes concernées.
- Identifier des débouchés au sein du territoire et des parties prenantes du projet Paris-Saclay pour ces publics.
- Mobiliser l'écosystème Paris-Saclay pour leur proposer des parcours qualifiants (formation, emploi).
- Renforcer les initiatives d'insertion de ces publics dans le cadre des projets d'aménagement et promouvoir ce levier pour soutenir leur formation.

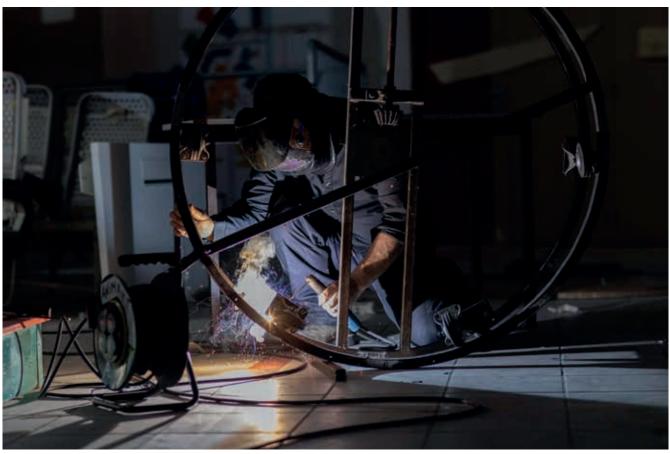
Actions associées à l'objectif opérationnel n° 7

Action 7.1

Développer des programmes d'insertion par l'activité économique

Action 7.2

Développer des programmes d'alternance, de mentorat et de parrainage au sein des entreprises du cluster



Réalisation d'un manège artisanal par des participants d'un dispositif d'insertion porté par la MEIF Paris-Saclay. Les locaux et du matériel ont été mis à disposition par l'EPA Paris-Saclay et des opérateurs immobiliers.

Objectif opérationnel n°8

Lier les nouveaux quartiers au tissu urbain existant et favoriser les échanges entre les différents espaces

- Favoriser l'accès de toutes et tous au **«Manger Local»** et s'appuyer sur une distribution locale (vente en circuits courts, restauration collective).
- Renforcer l'accessibilité des offres de transport à l'échelle du territoire:
 - Par la création ou le renforcement de dessertes et solutions de mobilités entre les nouveaux quartiers et le tissu urbain existant.
 - Par la mise en place de solutions techniques visant à rendre les solutions de mobilité disponibles pour le plus grand nombre.
 - Par la mise en œuvre de solutions de mobilité à un coût supportable pour l'ensemble des usagers du territoire.
- Favoriser le **rayonnement des équipements** à l'échelle du territoire, encourager le brassage des publics en tous points de l'OIN (au sein des nouveaux quartiers, au sein des quartiers existants...), et faire de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière un lieu de découverte pour tous les publics.
- Intégrer les nouveaux quartiers et habitants à leur territoire par l'animation (cf. Objectif stratégique transversal), pour favoriser l'appropriation des lieux et des services.

Actions associées à l'objectif opérationnel n° 8

Action 8.1

Réaliser des aménagements leviers de cohésion avec les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville

Action 8.2

Renforcer l'accessibilité universelle du territoire Paris-Saclay

Action 8.3

Mettre en place des programmations artistiques, culturelles et sportives propices aux cohésions sociale et territoriale

Action 8.4

Développer des dynamiques éducatives sur des sujets fédérateurs de cohésion sociale ou des sujets d'avenir pour le territoire



Le quartier de Corbeville s'anime l'été au gré des programmations artistiques.

Une démarche participative, condition de succès du projet

Objectif opérationnel n° 9 Partager le projet Paris-Saclay

avec les collectivités

- Renforcer le travail collectif entre l'Établissement Public d'Aménagement, les trois agglomérations, les communes du territoire et la Société du Grand Paris pour un projet de territoire commun, dans la perspective des «transferts» des quartiers aménagés.
- Intensifier les coopérations entre l'EPA, les services des collectivités et les services de l'État du territoire pour mettre en œuvre des politiques partagées et donner une meilleure lisibilité de ces politiques aux usagers et acteurs.

Objectif opérationnel n° 10

Mobiliser les acteurs du territoire, soutenir et valoriser leur action dans le cadre d'une démarche collective de développement durable et responsabilité sociétale

- Élaborer avec les parties prenantes le cadre stratégique répondant aux principales problématiques d'intérêt commun que sont l'excellence environnementale et la cohésion sociale et territoriale, et traduire ce cadre stratégique par un plan d'actions, précisant:
 - La nature des parties prenantes et le rôle potentiel de chacune dans la déclinaison du cadre stratégique.
 - Les indicateurs et modalités de suivi permettant de rendre compte des progrès.
- Mettre en lumière et accompagner le déploiement des actions engagées par les acteurs du territoire en matière d'excellence environnementale et de cohésion sociale, et renforcer la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour donner corps à la stratégie «développement durable et responsabilité sociétale» pour l'OIN Paris-Saclay.

Actions associées à l'objectif stratégique transversal

Action 10.1

Développer un réseau de correspondants RSE au sein des établissements, entreprises et acteurs associatifs pour communiquer sur la mise en œuvre de la stratégie développement durable et responsabilité sociétale à l'échelle de l'OIN et l'avancement des actions

Objectif opérationnel n°11Renforcer la participation directe du public à la conception et à la vie du projet

• Renforcer la participation des habitants et usagers (étudiants, salariés...) dans la conception et la vie de certains projets (espaces publics, urbanisme transitoire...) en s'appuyant sur les structures participatives existantes au sein du territoire.

Action 11.1

Développer des groupes miroirs d'usagers pour intégrer les retours d'expérience à la conception des projets d'aménagement

Action 11.2

Développer l'urbanisme transitoire pour faire participer le public à la conception des nouveaux projets et aménagements

Ainsi que l'ensemble des actions participatives incluses dans d'autres objectifs stratégiques du plan d'actions:



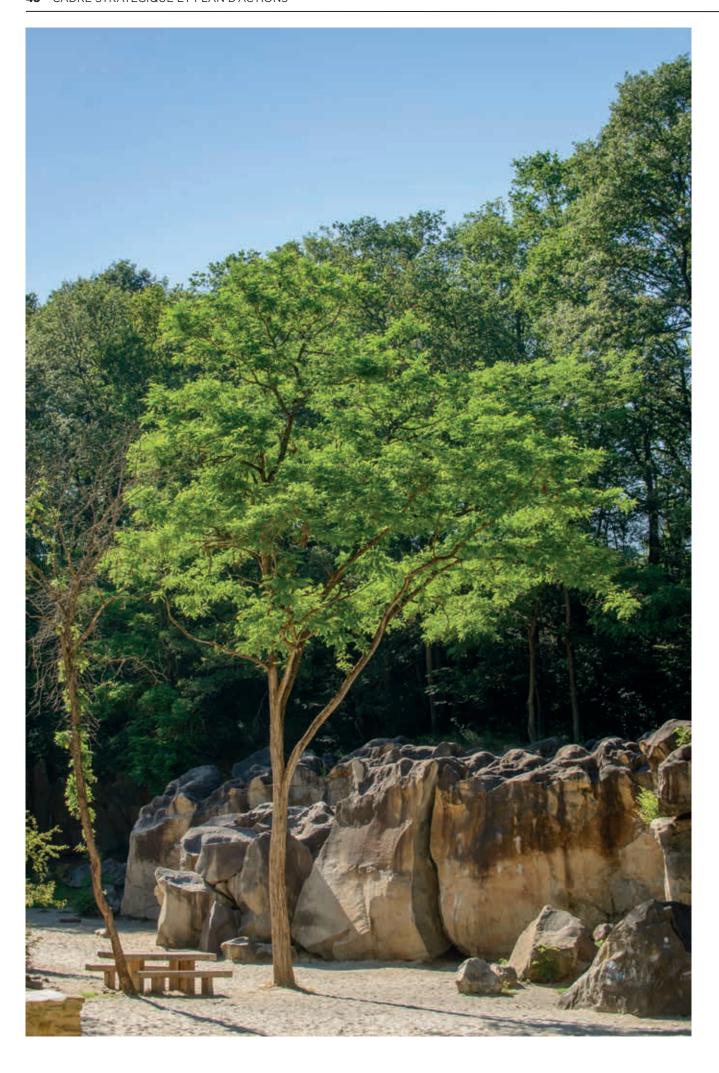


La concertation avec les habitants passe par la rencontre autour d'ateliers thématiques.





Actions excellence environnementale	49
Actions cohésions sociale et territoriale	111
Actions démarche participative	129
	619
	展设计
	河沿



Actions excellence environnementale

Généraliser un suivi scientifique des enjeux de biodiversité sur chaque ZAC aménagée par l'EPA Paris-Saclay et partager ces réflexions avec les usagers

Description

- Sur le modèle du comité scientifique mis en place pour la ZAC du Quartier de l'École polytechnique, mettre en place un dispositif analogue sur chaque ZAC entrée en phase opérationnelle. Chaque projet d'aménagement fera ainsi l'objet d'un suivi scientifique et d'une collaboration entre les acteurs de la recherche et les équipes de l'EPA Paris-Saclay, accompagnés de leurs maîtres d'œuvre urbains.
- Par ailleurs, en ligne avec les objectifs desdits comités scientifiques, et en lien avec le programme d'actions de la ZPNAF, une communication sera mise en place à destination des usagers des quartiers et associations du territoire sur les réflexions et suivis écologiques portés sur le territoire. En collaboration avec les services des collectivités idoines, cette communication doit ainsi permettre de participer à l'acculturation des usagers et habitants à la biodiversité du territoire et sa protection, notamment par le biais d'outils tels que l'Atlas de la biodiversité de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Contexte et enjeux

• La question de la biodiversité est un sujet qui concerne de manière transversale l'aménagement des quartiers réalisé par l'EPA, la mise en place de transitions entre les quartiers et les espaces agricoles et naturels, la transition des activités en zone agricole et naturelle vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, ou encore le suivi de compensations écologiques dans le cadre des projets d'aménagement.

Niveau de priorité

Travail à engager à court terme

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA Paris-Saclay

Pilote

• EPA Paris-Saclay - Coporteurs: communautés d'agglomération, Université Paris-Saclay.

Acteurs et partenaires mobilisables

• Parc naturel régional de la Vallée de Chevreuse, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, acteurs agricoles, associations, acteurs de l'aménagement et de l'immobilier (promoteurs, opérateurs de chantiers...), agence des espaces verts de la Région Île-de-France.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Élargissement du périmètre pour les sujets évoqués avec le comité scientifique (oui/non).

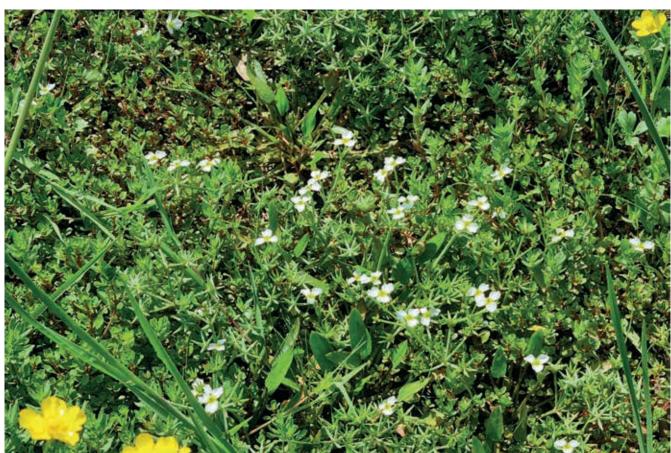
Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n°1

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles et agricoles et contribuer à la résilience du territoire

Portage EPA

PARIS-SACLAY



L'étoile d'eau est une fleur rare, caractéristique du territoire, la création de mouillères au sein du corridor écologique a permis de la préserver.

Déployer des pépinières d'espèces indigènes pour favoriser le développement de la biodiversité locale au sein des ZAC

Objectif stratégique

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n°1

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles et agricoles et contribuer à la résilience du territoire

Portage EPA



Description

 Développer et valoriser les pépinières d'espèces indigènes des quartiers de Corbeville et de Versailles Satory Ouest pour faciliter le recours à des espèces végétales locales et résilientes dans le cadre de l'ensemble des projets d'aménagement portés par l'EPA Paris-Saclay.

Contexte et enjeux

• La généralisation d'une pépinière d'espèces indigènes pour alimenter la végétalisation des projets immobiliers et espaces publics des quartiers permet le développement d'espèces adaptées au territoire (par exemple en formulant des préconisations des plantations adaptées pour accueillir la faune locale...) disposant de capacités de résilience dans un contexte de changement climatique.

Niveau de priorité

• Travail à engager à court terme

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA Paris-Saclay

Pilote

• EPA Paris-Saclay (actions en cours à poursuivre et renforcer)

Acteurs et partenaires mobilisables

• Communautés d'agglomération et communes, parc naturel régional de la Vallée de Chevreuse, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, acteurs agricoles, associations, acteurs de l'aménagement et de l'immobilier (promoteurs, opérateurs de chantiers...), agence des espaces verts.

Conditions de succès et points de vigilance

- S'assurer de la complémentarité des pépinières transitoires avec les filières d'approvisionnement en végétaux, pour répondre à l'ensemble des besoins en végétaux locaux et indigènes.
- Étudier l'adaptation au changement climatique des espèces indigènes.
- Veiller à ne pas surmobiliser les pépinières et à épuiser les ressources en végétation indigène.

- Part d'espèces indigènes (sur le nombre total d'individus) dans les plantations réalisées par les collectivités, l'EPA ou les porteurs de projets immobiliers au sein des ZAC.
- Part des arbres et espèces plantés issus de ces pépinières transitoires.



Plantations d'arbres dans la pépinière transitoire du projet d'aménagement de Corbeville.

1.3

Appliquer la séquence «Éviter, Réduire, Compenser» pour les projets d'aménagement en maximisant les mesures d'évitement

Description

- Optimiser le déroulement de la séguence «Éviter, Réduire, Compenser» en renforçant la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction des impacts environnementaux et agricoles dans le cadre des projets d'aménagement.
- Réaliser les nécessaires compensations environnementales en intégrant les préconisations formulées pour le territoire en matière de préservation d'une biodiversité riche, locale et résiliente (cf. Action 1.1).
- Renforcer le suivi des zones compensées pour assurer leur viabilité dans le temps.
- Mobiliser la **recherche locale** pour une plus grande maîtrise scientifique de la conception et la gestion des zones compensées (notamment des zones humides...), à l'image des travaux engagés par le Comité Scientifique du Quartier de l'École polytechnique (cf. Action 1.1).
- Envisager la possibilité de développer des compensations sous forme d'un soutien à des pratiques agro-écologiques au sein de la ZPNAF, en lien avec les exploitants (par exemple: réimplantation de haies...).

Contexte et enjeux

• L'EPA s'efforce de dérouler la séquence «Éviter, Réduire, Compenser», de manière à limiter l'impact direct des projets d'aménagement sur l'environnement puis à compenser les impacts irréductibles. La mise en œuvre de compensations écologiques et agricoles est bien un dernier recours après avoir évité et réduit au maximum l'impact des projets sur les milieux écologiques.

• Au-delà du déroulé de cette séquence, qui pourrait être optimisé par le renforcement de stratégies d'évitement et de réduction des impacts, l'action porte sur la conception et la mise en œuvre des compensations environnementales, lorsqu'elles sont nécessaires (nature et pratiques, lieu d'implantation, compétition avec d'autres usages...).

Niveau de priorité

• Travail de court terme

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA Paris-Saclay

Pilote

- EPA Paris-Saclay (actions en cours à poursuivre et renforcer).
- L'EPA peut adopter un rôle de pilotage ainsi qu'un rôle d'expertise technique. La mise en œuvre doit se faire de manière concertée avec les acteurs du territoire.

Acteurs et partenaires mobilisables

• Communautés d'agglomération et communes, comité de pilotage de la ZPNAF, Terre & Cité, agence des espaces verts, Université Paris-Saclay, ONF, CNPF, services de l'État.

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n°1

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles et agricoles et contribuer à la résilience du territoire

Portage EPA

PARIS-SACLAY

Conditions de succès et points de vigilance

- S'assurer que les dispositifs de compensation ne concurrencent pas les principes de sobriété dans l'aménagement et la construction.
- Il s'agit, par ailleurs, de veiller à l'équivalence qualitative de ces compensations avec le site affecté par le projet, au regard des espèces, des habitats et des fonctions potentielles.

- Objectif « No Net Loss » pour la réalisation des compensations.
- Suivi des surfaces végétalisées dans les projets d'aménagement.
- Suivi des surfaces de projets de compensation.



Afin de préserver la faune et la flore locales, l'EPA Paris-Saclay applique la séquence « Éviter, Réduire, Compenser ». Le Corridor Écologique, en lisière du Quartier de l'École polytechnique et au cœur du Quartier de Corbeville, permet le maintien de la biodiversité.

1.4

Sensibiliser les habitants et usagers du territoire à la préservation et au développement de la biodiversité

Description

- Développer une stratégie de communication et de sensibilisation à destination de l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, travailleurs, scolaires) sur les sujets de biodiversité, par exemple:
 - Mettre en œuvre des parcours pédagogiques (signalétique...) en matière de biodiversité, de patrimoine, d'itinéraires, en lien avec le programme d'action de la ZPNAF
 - Organiser des sorties pédagogiques ou des ateliers « découverte du territoire » pour donner à voir des initiatives de préservation ou de restauration de la biodiversité
 - Organiser des ateliers ou animations de «sciences participatives», pour faire des établissements d'enseignement supérieur et de recherche un outil au service de la sensibilisation du public
 - Mobiliser les étudiants pour des **projets** /stages de terrain sur les questions de biodiversité et de gestion territoriale, en cohérence avec les unités pédagogiques dispensées au sein des établissements en lien avec le pôle académique (Université Paris-Saclay, Institut Polytechnique de Paris)

Contexte et enjeux

• La sensibilisation du public (habitants, usagers) aux enjeux de biodiversité répond à une double logique. Il s'agit, d'une part, d'encourager des comportements individuels vertueux (exemple: porter à connaissance les espèces végétales à privilégier pour des plantations dans le territoire, «savoir être» dans les espaces naturels...)et, d'autre part, de faciliter l'appropriation

de nouveaux aménagements (espaces publics, lisières, cf. Action 3.1).

• Les actions engagées sur ce sujet s'appuieront sur les démarches déjà existantes au sein du territoire, comme le processus participatif d'élaboration d'un Atlas de la biodiversité initié par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Autre objectif traité

Objectif opérationnel n° 8

Renforcer l'appropriation commune du territoire de l'OIN par tous ses habitants et usagers.

Niveau de priorité

• Travail de court terme

Échelle

• Territoire de l'OIN Paris-Saclay (trois agglomérations)

Pilotes

- Communautés d'agglomération
- L'EPA Paris-Saclay pourrait jouer un rôle hybride de portage opérationnel de certaines actions, ou accompagner un travail d'animation ou mise en cohérence des multiples démarches engagées par les collectivités

Acteurs et partenaires mobilisables

• Université Paris-Saclay, Institut Polytechnique de Paris, parc naturel régional de la Vallée de Chevreuse.

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n°1

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles et agricoles, et contribuer à la résilience du territoire

Participation



Conditions de succès et points de vigilance

• Pérenniser les activités de communication afin qu'elles s'ancrent dans les programmes annuels des différentes institutions.

- Mise en place d'une signalétique biodiversité harmonisée au sein de la ZPNAF et des principaux espaces publics des nouveaux quartiers (oui/non).
- Nombre de personnes (habitants, étudiants, scolaires) sensibilisées au cours d'animations organisées par l'EPA ou ses partenaires.



L'un des panneaux de présentation du projet de verger de pommiers sauvages. Des panneaux pédagogiques sont implantés sur les quartiers.

2.1

Avancer vers une comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre de l'OIN Paris-Saclay

Description

- Inscrire le projet Paris-Saclay et l'ensemble de ses composantes dans la trajectoire de neutralité carbone nationale. L'action nécessite notamment le partage des données de comptabilité carbone des différentes parties prenantes, de manière à orienter les acteurs et le public sur la question de la lutte contre le changement climatique. L'action se décline en différents temps:
 - En premier lieu: lancer un projet étudiant pour identifier et synthétiser les données de comptabilisation d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, et pour les différents usages (aménagement, construction, agriculture, mobilités...).
 - Par ailleurs, dans le cadre des projets d'aménagement, affiner le suivi et la comptabilité carbone sur les différentes Zones d'aménagement concerté (ZAC).
 - À terme, identifier les leviers d'actions sur chaque contributeur émetteur de gaz à effets de serre et envisager une méthodologie de comptabilisation commune aux différentes parties prenantes.
- Contexte et enjeux
- Cette proposition s'appuie sur le constat que la totalité des acteurs du territoire développent des approches segmentées en matière de réduction de leur empreinte carbone. Par exemple:
 - Les trois communautés d'agglomération réalisent des bilans carbone à l'échelle de leur territoire respectif via leur PCAET.
 - Les entreprises et établissements engagés dans des démarches RSE déploient leur propre comptabilité à l'échelle de leurs impacts directs ou de l'impact indirect de leurs activités.

- Les chantiers réalisés dans le cadre de l'OIN mettent en avant une performance lot par lot.
- La proposition formulée repose sur le postulat que l'identification de l'ensemble des contributeurs au réchauffement climatique sur le territoire est une première étape nécessaire pour imaginer collectivement les projets et solutions les plus adaptés, afin de réduire l'empreinte climatique de l'OIN et fournir à chaque acteur des indicateurs dans le but de «se situer» dans le territoire, et mesurer l'impact de ses efforts de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, et en matière de lutte contre le dérèglement climatique.
- Il s'agit dans un premier temps de faire la synthèse des données et méthodologies existantes sur le territoire pour quantifier les émissions de gaz à effet de serre liées à l'OIN Paris-Saclay et ses différents usages dans son périmètre (ZAC, ZPNAF, infrastructures de mobilités...) afin de pouvoir accompagner les parties prenantes dans leurs décisions de déploiement de la séquence «Éviter-Réduire-Compenser».

Niveau de priorité

• Travail à engager à court terme

Échelle

• Territoire de l'OIN Paris-Saclay (trois agglomérations).

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 2

Faire de Paris-Saclay un territoire bas carbone

Portage EPA



Pilote

- EPA Paris-Saclay
- Le premier rôle de l'EPA pourrait être de mobiliser les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur un projet méthodologique qui doit lui fournir une vision globale des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Dans un second temps, l'EPA pourrait jouer un rôle plus opérationnel dans la réalisation d'un bilan carbone et activer les leviers d'actions pertinents à l'échelle des ZAC.

Acteurs et partenaires mobilisables

• Communautés d'agglomération, Région Île-de-France, services de l'État (DDT), entreprises engagées dans des démarches de bilan carbone, Université Paris-Saclay, Institut Polytechnique de Paris.

Conditions de succès et points de vigilance

• Les parties prenantes ont souligné lors de la concertation l'importance de ne pas développer un outil supplémentaire qui viendrait s'ajouter à une longue liste de démarches déjà engagées par les trois agglomérations, la région, les services de l'État (DDT) ou encore certaines entreprises du territoire. Les participants à la concertation ont également souligné, de manière cohérente avec les enjeux traités par la stratégie développement durable et responsabilité sociétale de l'EPA, que cet exercice de comptabilité ne doit pas conduire à faire des enjeux «carbone» la seule porte d'entrée de l'excellence environnementale de l'OIN.

- Partage des résultats du projet étudiant.
- Identification des principaux contributeurs émetteurs de gaz à effet de serre et des leviers d'actions.
- À terme, définition d'objectifs afin d'inscrire le territoire dans la trajectoire de neutralité carbone nationale.

Favoriser la réalisation de projets immobiliers contribuant à la neutralité carbone au sein des ZAC portées par l'EPA Paris-Saclay

Description

- L'EPA Paris-Saclay souhaite porter des projets d'aménagements sobres et résilients qui contribuent à la lutte contre le changement climatique. Dans ce cadre, chaque projet immobilier porté au sein des ZAC de l'OIN Paris-Saclay fait l'objet d'analyses attentives pour le bon déploiement de la séquence «Éviter-Réduire-Compenser». Il s'agit ainsi de minimiser les quantités de matière et de se tourner largement vers des matières bas carbone, telles que les matériaux biosourcés. Malgré ces mesures de diminution importantes de la contribution carbone de la construction, un projet immobilier neuf ou en rénovation reste toujours émetteur de carbone.
- L'action porte sur la compensation de ces émissions résiduelles sur le territoire Paris-Saclay. Il s'agit ainsi de soutenir des actions de stockage dans des puits de carbone naturels (sols, reboisements...), par exemple, en s'appuyant sur le Label Bas Carbone. Un tel système pourrait permettre aux acteurs du territoire souhaitant contribuer à l'effort de neutralité carbone de soutenir financièrement des projets locaux visant à réduire l'empreinte carbone du territoire (reforestation, plantation de haies...) selon des méthodologies scientifiquement approuvées. Ces projets de compensation pourraient s'ajouter aux compensations réglementaires, sans toutefois s'v substituer.

Contexte et enjeux

• L'EPA Paris-Saclay s'est d'ores et déjà fortement engagé vers la construction bas carbone, et particulièrement la construction en matériaux biosourcés, par exemple, les principes du niveau OR du Pacte Bois-Biosourcés lancé par Fibois Île-de-France (interprofession des fillières forêt-bois en Île-de-France). Afin de poursuivre les

- efforts d'atténuation du changement climatique sur le territoire, l'EPA souhaite ouvrir une possibilité supplémentaire, qui ne substitue en aucun cas les principes de construction bas carbone déployés, pour que les projets immobiliers contribuent à la neutralité carbone.
- Des premiers lots immobiliers se sont engagés volontairement dans une démarche en faveur de la neutralité carbone et de la compensation de certaines de leurs émissions. L'EPA Paris-Saclav travaille ainsi activement avec les porteurs de projets et parties prenantes du territoire pour garantir la mise en œuvre de compensations sur le territoire, et souhaite pérenniser ces pratiques.

Autre objectif traité

Objectif opérationnel n°1

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, et contribuer à la résilience du territoire.

Niveau de priorité

• Travail à envisager à moyen terme

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA Paris-Saclay et ZPNAF

Pilote

• EPA Paris-Saclay

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 2

Faire de Paris-Saclay un territoire bas carbone

Portage EPA

PARIS-SACLAY

Acteurs et partenaires mobilisables

• Départements, services de l'État, entreprises et associations d'entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, Terre & Cité, ONF, CNPF, communautés d'agglomération

Conditions de succès et points de vigilance

• S'assurer de proposer des dispositifs de compensation supplémentaires aux plans de gestion d'ores et déjà mis en place par les gestionnaires forestiers. • Veiller à ne pas mettre en compétition des usages naturels, agricoles et forestiers.

- Cartographie des sites potentiels permettant d'accueillir des opérations de reboisement ou d'agroforesterie sur le territoire Paris-Saclay ou à proximité immédiate.
- Tonnage carbone compensé, hectares de bois plantés et suivi des démarches de reboisement par une méthodologie scientifique à définir (par exemple le Label Bas Carbone.)



Construction de la «Hacker House» résidence étudiante en structure bois sur la ZAC du Quartier de l'École polytechnique, à Palaiseau.

2.3

Mobiliser les ressources locales, notamment issues de la ZPNAF. pour contribuer à la décarbonation des usages du territoire (construction, agriculture...)

Description

- Créer des passerelles et filières de valorisation des ressources de la Zone de Protection Naturelle. Agricole et Forestière (ZPNAF) avec les nouveaux espaces urbains, et inversement. Il s'agit ainsi de bénéficier de la production de matière au sein de la ZPNAF et au sein des quartiers pour répondre aux besoins des différents acteurs. Les filières envisagées sont les suivantes:
 - Structuration d'une filière locale d'approvisionnement en paille pour la construction, et étude de la possibilité de déploiement d'unités de préfabrication (façades, planchers...) en matériaux biosourcés.
 - Mobilisation des ressources en terres excavées pour les projets d'aménagement, la construction ou la plantation.
 - Structuration d'une filière de valorisation des urines des usagers des quartiers pour produire des intrants nécessaires pour les exploitants agricoles.
- Ces passerelles permettront ainsi de préserver les ressources naturelles en mobilisant des sources de production de matériaux renouvelables ou disponibles localement (paille, chanvre, terre), et de décarboner les usages qui en sont faits (construction, agriculture).

Contexte et enjeux

• Le projet Paris-Saclay permet la mise en cohérence des prémices d'urbanisation du Plateau de Saclay avec les espaces naturels, agricoles et forestiers. Cette mise en cohérence a abouti à la mise en place de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF) afin de préserver ces espaces. Néanmoins, au-delà de la sanctuarisation des différents espaces, l'EPA Paris-Saclay souhaite

animer les espaces urbains et les espaces agricoles pour permettre le développement d'échanges et ainsi démontrer la complémentarité de ces espaces. Il s'agit ainsi de pouvoir participer à la création et à la structuration des filières économiques locales et vertueuses pour l'environnement afin de garantir la sobriété et la résilience du territoire et de ses acteurs aux différentes crises socio-environnementales.

Autre objectif traité

Objectif opérationnel n° 5

Promouvoir l'économie circulaire et renforcer le recours aux ressources locales.

Niveau de priorité

• Actions à mettre en œuvre à moyen terme

Échelle

• Territoire de l'OIN Paris-Saclay

Pilote

• EPA Paris-Saclay

Acteurs et partenaires mobilisables

• Terre & Cité, communautés d'agglomération, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, services de l'État, agriculteurs

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n°2

Faire de Paris-Saclay un territoire bas carbone

Portage EPA

PARIS-SACLAY

Conditions de succès et points de vigilance

• L'action sera un succès si elle permet à chaque acteur d'aller dans le sens de la trajectoire de neutralité carbone de l'État, tout en permettant le déploiement de filières économiques stables pour les acteurs, notamment pour les exploitants agricoles. Une vigilance particulière sera nécessaire pour garantir que ces actions n'aient pas d'externalités environnementales négatives, ne consomment pas des ressources non renouvelables issues de la ZPNAF et n'empiètent pas sur les espaces naturels et semi-naturels de la ZPNAF.

- Déploiement des filières et indicateurs socio-économiques (flux de matériaux, chiffres d'affaires, prix pratiqués...).
- Bilan carbone des constructions et exploitations agricoles.



Le Centre Teilhard de Chardin associe différents modes constructifs, dont celui de la structure bois, une chapelle en terre crue ainsi que la mise en œuvre de bois brûlé en façade pour assurer la pérennité du matériau dans le temps.

Élaborer un référentiel de conception d'espaces publics agréables et inclusifs, propices au développement de la biodiversité et à la résilience du territoire

Description

- Développer dans l'ensemble du territoire des espaces publics attractifs, non genrés, propices aux rencontres et à la mixité des publics.
- Dans les espaces aménagés par l'EPA (espaces publics, lisières...), assurer la présence d'une biodiversité la plus riche, locale et résiliente possible, en s'appuyant sur les préconisations pertinentes pour le territoire (cf. Action 1.1), dans une logique de frugalité pour limiter les coûts associés à la gestion de ces espaces. Adopter une gestion intégrée des questions de biodiversité, de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique.
- Garantir la présence d'espaces alloués au développement de l'agriculture urbaine et de jardins partagés (cf. Action 5.5).
- S'assurer de l'accessibilité des espaces publics à toutes et tous, et prendre en compte tous les types de handicap dans la conception des espaces publics.
- Élaborer en lien avec les collectivités un référentiel de «bonnes pratiques» pour l'aménagement d'espaces publics cohérents et favorables à la santé, à l'échelle du territoire Paris-Saclay, et permettant également le déploiement des mobilités actives.

Contexte et enjeux

• L'EPA Paris-Saclay porte des opérations d'aménagement aux degrés d'avancement différents: les ZAC de Moulon et du Quartier de l'École polytechnique sont d'ores et déjà bien avancées, les ZAC de Corbeville et de Versailles Satory Ouest entrent en phase opérationnelle et la ZAC de Saint-Quentin-Est à Guyancourt est encore en cours de concertation.

Dès lors, afin de mettre à jour les prescriptions sur les espaces publics en lien avec l'ensemble des ambitions évoquées (excellence environnementale, accessibilité universelle, participation du public), et grâce à l'expérience des premiers espaces publics, ce référentiel doit accompagner les équipes de l'EPA Paris-Saclay et des maîtrises d'œuvre urbaines dans la conception des futurs espaces publics.

Autres objectifs traités

Objectif opérationnel n°1

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, et contribuer à la résilience du territoire.

· Objectif opérationnel n° 8

Renforcer l'appropriation commune du territoire de l'OIN pour tous ses habitants et usagers.

Niveau de priorité

• Travail à engager à moyen terme

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA Paris-Saclay

Pilote

• EPA Paris-Saclay

Acteurs et partenaires mobilisables

• Communautés d'agglomérations, comités scientifiques de ZAC

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 3

Aménager des quartiers sobres, assurant confort et bien-être, contribuant à la neutralité carbone

Portage EPA



Participation



Conditions de succès et points de vigilance

• Veiller à élaborer le document dans une approche interdisciplinaire.

- Élaboration d'un «référentiel» multithématiques (biodiversité, accessibilité, résilience, attractivité, genre) de bonnes pratiques pour la conception et la gestion des espaces publics, commun à l'EPA et aux collectivités (communes, intercommunalités) volontaires.
- Mise en place et publication d'un suivi régulier (pas de temps à définir) de la prise en compte de ce référentiel dans l'aménagement par l'EPA des espaces publics au sein des nouveaux quartiers.



La place Marguerite Peyre conjugue commerces, parc et lieu de vie à proximité immédiate des résidences universitaires et des grandes écoles.

Réviser le socle de prescriptions permettant de garantir un haut niveau de qualité environnementale pour les projets **immobiliers**

Description

- Réviser le socle commun de prescriptions immobilières pour les différents quartiers permettant de garantir un haut niveau de qualité environnementale pour les projets immobiliers, intégrant des clauses:
 - Visant à limiter l'imperméabilisation des surfaces, à maximiser les surfaces végétalisées ou végétalisables et à optimiser la gestion des eaux pluviales.
 - Visant un niveau de performance énergétique élevé pour les nouvelles constructions et le recours à des énergies renouvelables (cf. Action 3.7, en privilégiant autant que possible des solutions techniques sobres et simples d'usage pour les occupants des locaux, un travail fin sur l'enveloppe des bâtiments...)
 - Visant à privilégier le recours à des matériaux biosourcés ou géosourcés, ou à des matériaux de réemploi (déchets de chantier, cf. Action 5.2).
 - Visant à promouvoir la modularité des constructions, c'est-à-dire leur capacité d'adaptation aux changements d'usages dans le temps.
 - Propices à la qualité de vie (qualité de l'air intérieur, réduction de l'exposition au bruit, confort climatique).
 - Propices au développement d'équipements nécessaires à la décarbonation des mobilités: stationnement cyclables, bornes de recharge, espaces douche pour l'immobilier d'entreprise, équipements pour la réception des colis, accessibilité des vélos cargos... (cf. Actions 4.3 à 4.8)

- Propices à l'expérimentation de la collecte séparative des urines dans une optique d'économie circulaire (valorisation comme intrant agricole).
- Propices à l'exemplarité environnementale en phase chantier par:
 - * La réduction des déchets de chantier et leur redirection vers des filières locales de réemploi
 - * L'étude de la mise en place d'une collecte séparative des urines sur les bases vie
 - * La préservation des fonctionnalités agricoles

Contexte et enjeux

- L'EPA applique d'ores et déjà sur les projets immobiliers au sein des quartiers des clauses ambitieuses sur tout ou partie des thématiques mentionnées ci-dessus.
- L'objectif de l'action de mise à jour des cahiers de prescriptions, initiée par l'EPA, est de faire le bilan des mesures engagées en matière de prescriptions immobilières et d'adapter notre socle de prescriptions permettant de relever d'un cran supplémentaire le niveau d'ambition environnementale des projets au sein des nouveaux quartiers, en lien avec les enjeux nationaux de trajectoire de neutralité carbone, d'adaptation au changement climatique, de préservation de la biodiversité et de la démarche «Habiter la France de demain».

Niveau de priorité

• Travail à poursuivre à court terme

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 3

Aménager des quartiers sobres, assurant confort et bien-être, contribuant à la neutralité carbone

Portage EPA



Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA Paris-Saclay

Pilote

• EPA Paris-Saclay

Acteurs et partenaires mobilisables

• Communautés d'agglomération, services de l'État, acteurs de l'immobilier et de l'énergie

Conditions de succès et points de vigilance

• La mise en œuvre de l'action devra veiller à identifier les éventuelles concurrences ou incompatibilités entre les différents objectifs fixés, de manière à préciser un socle d'objectifs «invariants» et des marges de manœuvre permettant de préserver la faisabilité (technique, financière...) des projets.

- Définition d'objectifs et d'indicateurs pour le suivi des objectifs environnementaux sur les différentes ZAC.
- Note de révision des prescriptions pour les lots immobiliers dans les ZAC de l'EPA Paris-Saclay.
- Acculturation des parties prenantes du projet d'aménagement (notamment les maîtrises d'œuvre urbaines) à ces prescriptions actualisées.

Encourager une mise en œuvre plus forte des ambitions environnementales des projets immobiliers et sensibiliser les occupants

Description

- Inclure dans le cahier de prescriptions une obligation pour les preneurs de lots de former les usagers et habitants à un usage des locaux optimal sur le plan
- énergétique et environnemental, en s'appuyant sur la capacité de contrôle de l'EPA et des collectivités (réunions de mise en habitabilité...).
- Diffuser/déployer et faire connaître les actions portées par les acteurs du territoire (collectivités, associations...) concernant les bonnes pratiques d'occupation de locaux performants. et accompagner le déploiement de nouveaux dispositifs privilégiant:
 - Les circuits d'information plébiscités par les publics qui échappent à l'essentiel des publications institutionnelles: par exemple via les réseaux sociaux...
 - Des formats efficaces et peu intenses en investissement: «gamification», «nudges»...
 - Des contenus simples et accessibles, pour maximiser la compréhension par l'ensemble des publics du territoire

Contexte et enjeux

• L'objectif de cette action est de renforcer la qualité environnementale effective des constructions livrées au sein des quartiers, d'une part, par une plus forte part de responsabilité et d'engagement des acteurs de l'immobilier auprès des futurs usagers, d'autre part, par une plus grande sensibilisation des habitants et usagers pour développer des habitudes de vie permettant de maximiser la qualité du bâti (chauffage, aération...).

Niveau de priorité

• Travail à renforcer ou engager à moyen terme

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA Paris-Saclay

Pilotes

- EPA Paris-Saclay et communautés d'agglomération (pour la diffusion de l'information)
- Sur le volet «sensibilisation», l'EPA peut s'appuyer sur sa capacité à animer des démarches à l'échelle du territoire (partage de bonnes pratiques entre acteurs, relayer des messages auprès du public...) et sur son éventuelle capacité à porter des dispositifs de communication complémentaires à l'offre existante et co-construits avec les principaux acteurs de la thématique (collectivités, acteurs du bâtiment et de l'énergie, associations...)

Acteurs et partenaires mobilisables

• Preneurs de lots (promoteurs, bailleurs sociaux, entreprises...)

Conditions de succès et points de vigilance

• S'assurer de l'adéquation des principes de construction durable avec les enjeux et les usages de chaque projet immobilier.

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 3

Aménager des quartiers sobres, assurant confort et bien-être, contribuant à la neutralité carbone

Portage EPA



Participation



Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Nombre de personnes touchées par des actions de formation/sensibilisation énergétique organisées par les preneurs de lot.



Résidence du CESAL. L'expérimentation menée par l'EPA Paris-Saclay dans le cadre du projet européen D2Grids vise à impliquer les habitants, ici des étudiants, dans l'optimisation des consommations énergétiques des bâtiments.

Partager les bonnes pratiques en matière de fabrique de la ville durable

Objectif stratégique

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 3

Aménager des quartiers sobres, assurant confort et bien-être, contribuant à la neutralité carbone

Participation



Description

• Organiser des temps ou des espaces d'échanges entre l'EPA Paris-Saclay et les collectivités du territoire pour partager les bonnes pratiques sur la fabrique de la ville durable, par exemple, en matière de prescription pour les lots immobiliers.

Contexte et enjeux

• Cette action s'appuie sur la dynamique de l'ensemble des collectivités qui compose l'OIN pour accompagner la montée en gamme des opérations immobilières du territoire sur le plan environnemental.

Autres objectifs traités

Objectif opérationnel n°1

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, et contribuer à la résilience du territoire.

Objectif opérationnel n° 3

Développer les mobilités décarbonées pour des quartiers apaisés et bien connectés.

Objectif opérationnel n° 4

Promouvoir l'économie circulaire et renforcer le recours aux ressources locales (alimentation, énergie, matériaux...).

Niveau de priorité

• Travail à engager à court terme

Échelle

• Territoire de l'OIN Paris-Saclav

Pilotes

• EPA Paris-Saclay, communautés d'agglomération.

Acteurs et partenaires mobilisables

• Communes, services de l'État, acteurs de l'immobilier et de l'énergie, Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC).

Conditions de succès et points de vigilance

• Veiller à ce que l'ensemble des collectivités abonde, soit intégré à la démarche et s'adapte aux prescriptions futures.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Organisation d'ateliers de partage des différentes bonnes pratiques (nombre de temps d'échanges).



Réaliser une synthèse des études et informations disponibles concernant les potentiels de production d'énergies renouvelables pour le territoire

Objectif stratégique

Faire du territoire un emple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 3

Aménager des quartiers sobres, assurant confort et bien-être, contribuant à la neutralité carbone

Description

• Élaborer une synthèse de la connaissance (exemple: études réalisées par l'EPA ou par les collectivités) concernant les potentiels en matière d'énergies renouvelables à l'échelle du grand territoire Paris-Saclay.

Contexte et enjeux

- Les trois communautés d'agglomération du territoire portent chacune un Plan Climat-Air-Énergie Territorial basé sur un diagnostic énergétique, limité à leur périmètre respectif. L'EPA Paris-Saclay a porté des études sectorielles (exemple: valorisation de la matière organique) à l'échelle des trois agglomérations. La proposition consiste à s'appuyer sur l'ensemble de ces ressources existantes pour agréger un diagnostic énergétique commun à l'échelle de l'OIN.
- L'objectif de cette action est double:
 - Identifier les éventuels déficits de connaissance concernant les potentiels du territoire (sujets et filières à explorer...).
 - Accompagner le développement de projets de production d'énergies renouvelables au sein du territoire.

Autre objectif traité

• Objectif opérationnel n° 5

Promouvoir l'économie circulaire et renforcer le recours aux ressources locales (alimentation, énergie, matériaux...).

Niveau de priorité

• Travail à engager à moyen terme

Échelle

• Territoire de l'OIN Paris-Saclay

Pilote

- EPA Paris-Saclay
- L'EPA, bien identifié par les acteurs du territoire pour sa capacité à animer des démarches territoriales en matière énergétique, peut marquer une première étape vers la mise en place de projets communs en synthétisant les connaissances existantes au sein du territoire.

Acteurs et partenaires mobilisables

• Communautés d'agglomération, services de l'État

Conditions de succès et points de vigilance

À préciser

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Publication d'une synthèse globale des données disponibles en matière de potentiels et de production d'énergies renouvelables et à l'échelle des trois agglomérations concernées par l'OIN (oui/non).

Explorer les conditions de lancement d'une dynamique de « communauté d'énergie renouvelable» pour le territoire de l'OIN Paris-Saclay

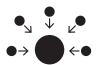
Objectif stratégique

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 3

Aménager des quartiers sobres, assurant confort et bien-être, contribuant à la neutralité carbone

Participation



Description

• Lancer une dynamique de « communauté d'énergie renouvelable » réunissant les acteurs du territoire (entreprises, établissements, collectivités, associations) afin de concevoir et monter des projets partagés d'énergie renouvelable au sein du territoire, dans une logique de mutualisation des productions et des consommations au service d'une plus grande efficacité.

Contexte et enjeux

• Introduite récemment en droit européen, la notion de «communauté d'énergie renouvelable» devrait être transposée dans les prochains mois en droit français. Cette action vise à assumer un rôle de précurseur pour le territoire Paris-Saclay au niveau national, en expérimentant ce nouveau régime permettant de déployer des coopérations au service du développement de projets d'énergies renouvelables au sein d'un territoire.

Autres objectifs traités

Objectif opérationnel n° 5

Promouvoir l'économie circulaire et renforcer le recours aux ressources locales (alimentation, énergie, matériaux...).

Objectif stratégique transversal

Une démarche participative, condition de succès du projet.

Niveau de priorité

• Travail à envisager à long terme

Échelle

• Territoire de l'OIN Paris-Saclay

Pilotes

- Communautés d'agglomération, EPA Paris-Saclay
- L'EPA, dans sa capacité à mettre en relation les différents acteurs du territoire, pourrait jouer un rôle d'animateur de cette communauté, autour des communautés d'agglomération, et être chargé de réunir d'une part des producteurs (investisseurs, propriétaires de bâtiments/terrains/installations à fort potentiel de production d'énergies renouvelables), d'autre part des consommateurs intéressés par l'achat d'une énergie renouvelable locale. Les discussions au cours de la concertation ont permis de mettre en évidence l'intérêt de certains acteurs (entreprises - notamment les énergéticiens présents sur le territoire-État) pour une telle démarche exploratoire.

Acteurs et partenaires mobilisables

• Communes, services de l'État, entreprises (notamment énergéticiens), établissements d'enseignement supérieur et de recherche, tissu associatif (réseau Énergie Partagée).

Conditions de succès et points de vigilance

• À définir

Obiectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• À définir



Installation centralisée du réseau de chaleur et de froid sur le campus urbain.

Accompagner et faciliter le développement des énergies renouvelables dans les nouveaux quartiers et au sein du territoire

Description

- Accompagner le développement, au sein des nouveaux quartiers, d'installations de production d'énergies renouvelables visant à produire de l'énergie à coût maîtrisé.
- Accompagner le développement, au sein des nouveaux quartiers, de projets «citoyens» d'énergie renouvelable, visant à financer de petites installations par des investisseurs (habitants), privilégiant l'impact écologique des projets, en s'appuyant sur le réseau existant au sein du territoire (associations participant à la démarche Énergie Partagée).
- Accompagner le développement de productions énergétiques au sein des exploitations agricoles (agrivoltaïsme, méthanisation) en valorisant la matière organique au sein des lieux de restauration collective (micro-méthanisation au cœur des quartiers) (cf. Action 5.3).

Contexte et enjeux

- Au-delà du travail déjà engagé par l'EPA sur le réseau d'échange de chaleur et de froid du campus urbain ou sur une stratégie photovoltaïque (réserver une part des toitures des nouveaux bâtiments pour le développement présent ou futur du photovoltaïque), les équipes de l'EPA et les parties prenantes de la concertation s'accordent sur l'importance de multiplier rapidement les projets de production d'énergies renouvelables, principalement en insistant sur le sujet du photovoltaïque et de la valorisation de la matière organique.
- Le développement des énergies renouvelables devrait passer autant que possible par la mise en place de solutions mutualisées (productions, consommations) à l'échelle la plus large possible (groupe d'établissements ou d'entreprises, ilot,

quartier...) de manière à optimiser le mix (coûts d'investissement et de gestion, usages, impact carbone et valorisation de ressources locales), et par un ensemble de projets citoyens complémentaires de plus petite envergure.

Autre objectif traité

Objectif opérationnel n° 5

Promouvoir l'économie circulaire et renforcer le recours aux ressources locales (alimentation, énergie, matériaux...).

Niveau de priorité

• Travail à envisager à long terme

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA Paris-Saclay

Pilote

• EPA Paris-Saclay

Acteurs et partenaires mobilisables

• Communautés d'agglomération, services de l'État, entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, associations et collectifs citoyens, Terre & Cité et acteurs agricoles.

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 3

Aménager des quartiers sobres, assurant confort et bien-être, contribuant à la neutralité carbone

Portage EPA



Participation



Conditions de succès et points de vigilance

• À définir

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Puissances installées, production d'énergies renouvelables et taux de couverture en énergies renouvelables locales des nouveaux quartiers (cf. **Action 3.6**).



EDF Lab Paris-Saclay: le bâtiment dispose d'une toiture recouverte de panneaux photovoltaïques.

Renforcer la rénovation du bâti existant

Objectif stratégique

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 3

Aménager des quartiers sobres, assurant confort et bien-être, contribuant à la neutralité carbone

Description

- Rénover de manière performante (énergie/carbone) les bâtiments existants au sein de Campus Vallée et des différentes ZAC aménagées par l'EPA (en particulier: halles Piano et Freyssinet, château de Corbeville...).
- S'appuyer sur la recherche locale pour expérimenter des solutions innovantes au service de la rénovation du bâti.

Contexte et enjeux

- Si les nouveaux quartiers construits par l'EPA visent systématiquement un haut niveau de performance sur les sujets énergie/carbone, les ZAC et le territoire comportent un tissu bâti existant qui pourra faire l'objet de rénovations visant à améliorer leur qualité environnementale.
- Dans ce cadre, cet objectif doit permettre l'amélioration de la qualité patrimoniale et durable des projets par le recyclage des bâtiments existants.

Niveau de priorité

• Travail à envisager à long terme

Échelle

• Territoire de l'OIN Paris-Saclay

Pilote

• Université Paris-Saclay (Campus Vallée) et EPA Paris-Saclay

Acteurs et partenaires mobilisables

• Communautés d'agglomération et leurs partenaires (ALEC...), services de l'État, entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Conditions de succès et points de vigilance

• À définir

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• À définir avec les collectivités du territoire en fonction des politiques, dispositifs et objectifs existants.

3.9

Se doter de règles d'action pour mobiliser les toitures sur les projets d'aménagement de l'EPA Paris-Saclay

Objectif stratégique

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 3

Aménager des quartiers sobres, assurant confort et bien-être, contribuant à la neutralité carbone

Participation



Description

• Définir et mettre en œuvre des règles d'action pour mobiliser les toitures des bâtiments des projets d'aménagement portés par l'EPA Paris-Saclay. Il s'agit ainsi de savoir identifier les toitures qui peuvent être mobilisées pour la production d'énergie, celles qui peuvent l'être pour la préservation de la biodiversité et la récupération des eaux pluviales et celles qui peuvent l'être pour l'accueil du public par exemple.

Contexte et enjeux

- Au vu des surfaces qu'elles représentent dans les projets d'aménagement de l'EPA Paris-Saclay, les toitures présentent des enjeux particulièrement intéressants pour différents usages.
- Certaines toitures (en fonction du projet immobilier, de leurs caractéristiques, de leur hauteur...) présentent des dispositions plus ou moins favorables à la production d'énergie, à la préservation de la biodiversité ou à l'accueil du public. D'autres pourraient également accueillir plusieurs des usages évoqués. Enfin, certains modes constructifs de bâtiments ne permettent pas forcément d'accueillir certains des usages précités. Aussi, pour garantir la cohérence des choix effectués et éviter les conflits d'usage, ces règles d'action pour la mobilisation des toitures doivent permettre d'anticiper, planifier et définir la destination des toitures de chaque nouveau projet immobilier.

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA Paris-Saclay

Pilote

• EPA Paris-Saclay

Acteurs et partenaires mobilisables

• Communautés d'agglomération, services de l'État

Conditions de succès et points de vigilance

• S'assurer d'un équilibre entre les différents usages de toiture pour permettre leur bon développement.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

- Définition des usages suivant les caractéristiques des toitures et des bâtiments.
- Répartition par usage des m² de toiture.

Niveau de priorité

• Travail à envisager à court terme

4.1

Diffuser et partager les données sur les mobilités et flux au sein de l'OIN Paris-Saclay

Description

- En lien avec les agglomérations, mobiliser les différents services concernés pour co-porter des études stratégiques et partager l'ensemble des données (concernant les flux, les SIG, les plans de mobilité inter-entreprises, les diagnostics type « MaMob »...) entre les différents acteurs.
- La collecte et le partage des différentes données permettront de développer et renforcer des offres de service en cohérence avec les besoins des usagers, de créer des synergies au sein des ZAC (réplicabilité des solutions, infrastructures innovantes) ainsi qu'à l'échelle de l'OIN (masse critique, continuités servicielles entre différents bassins de déplacement...).

Contexte et enjeux

- À ce jour, ni les trois agglomérations du territoire, pourtant stratèges en matière de déplacements au titre de leur compétence d'Autorités Organisatrices de la Mobilité de rang 2, ni l'EPA qui pourrait les accompagner dans la mise en place de stratégies et d'actions communes, ne disposent d'un bilan global et chiffré des pratiques et besoins de mobilité au sein du territoire Paris-Saclay.
- De fait, en l'absence d'un chiffrage précis des usages et besoins à l'échelle de l'OIN, il est difficile pour les acteurs, notamment les collectivités, de se projeter vers la mise en œuvre de solutions communes dépassant leur périmètre d'intervention.
- Par ailleurs, ce manque d'informations communes s'étend également aux solutions de mobilité déjà déployées par les collectivités et acteurs. Il n'existe par exemple pas de système commun (cartographie) permettant de centraliser les informations concernant le déploiement d'aménagements de mobilités douces (pistes cyclables) ou de lignes de transports collectifs

(arrêts, dessertes...) mis en place par les trois agglomérations du territoire.

Niveau de priorité

•Travail à engager à moyen terme

Échelle

• Territoire de l'OIN Paris-Saclay (trois agglomérations)

Pilotes

- Communautés d'agglomération et EPA Paris-Saclay (coordonnateur).
- L'EPA pourrait jouer un rôle de facilitation auprès des trois agglomérations en aidant ces autorités organisatrices des mobilités à se coordonner pour diffuser et partager de l'information, en s'appuyant sur les démarches (plans de mobilité inter-entreprises, «MaMob»...) et initiatives (études stratégiques covoiturage) déjà engagées.

Acteurs et partenaires mobilisables

• Île-de-France Mobilités, opérateurs de mobilités, entreprises et collectifs porteurs de plans de mobilité inter-entreprises, associations d'usagers, Université Paris-Saclay.

Conditions de succès et points de vigilance

• Gouvernance à construire à travers la démarche «MoveInSaclay».

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 4

Développer les mobilités décarbonées pour des quartiers apaisés et bien connectés

Participation



Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

- Mise à disposition d'une base de données des besoins de mobilité au sein du territoire (oui/non).
- Mise à disposition d'une base de données des dispositifs existants (oui/non).



Le déploiement de lignes de bus accessibles est un enjeu majeur d'aménagement des quartiers.

Clarifier collectivement les modalités de gouvernance stratégique et opérationnelle en matière de mobilités, pour optimiser l'intervention de chaque acteur au sein du territoire Paris-Saclay

Description

- Mettre à plat la liste des comités et instances de co-construction et de concertation en matière de mobilités; rationaliser, organiser et structurer ces espaces de discussion et combler les manques par la mise en place de dispositifs complémentaires (comités thématiques...) associant l'ensemble des acteurs pertinents: collectivités, aménageurs, acteurs économiques et les plans de mobilité inter-entreprises, usagers, associations...
- Engager des démarches de planification communes ou coordonnées à l'échelle des trois agglomérations en matière de mobilités, par exemple en réalisant des plans «thématiques» communs ou coordonnés à l'échelle du territoire des trois agglomérations (exemple: aménagements cyclables, bornes de recharge électrique).

Contexte et enjeux

- L'OIN Paris-Saclay va conduire à une augmentation des déplacements entre des territoires qui dépendent administrativement d'agglomérations différentes. Alors que le projet Paris-Saclay tend à rendre moins «tangibles» ces frontières administratives, la concertation menée dans le cadre de l'élaboration de la stratégie développement durable et responsabilité sociétale fait ressortir l'intérêt de tous à mieux coordonner les politiques de mobilités entre les trois agglomérations, de manière à faciliter et rendre transparentes ces transitions, et donc à simplifier et améliorer la mobilité des habitants et usagers au sein du territoire de l'OIN.
- La concertation a permis de faire ressortir l'existence de nombreuses instances de travail qu'il pourrait être intéressant de mieux coordonner, par exemple:

- Le projet de structuration d'un COPIL dans le cadre de la démarche « MoveInSaclay »
- Le comité Sud Plateau porté par Île-de-France Mobilités
- Le COPIL Mobilités OIN 78
- Un comité des mobilités initié par le député Cédric Villani
- De multiples comités de chantier
- Des comités de concertation dans le cadre du projet de la ligne 18...

Autre objectif traité

· Objectif stratégique transversal Une démarche participative, condition de succès du projet.

Niveau de priorité

 Travail à initier à moyen terme (identification de l'ensemble des instances de travail et de concertation, identification des manques et lancement de comités de travail complémentaires) puis à poursuivre dans le temps long (planification stratégique...).

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA et territoire de l'OIN Paris-Saclay (trois agglomérations).

Pilotes

• Île-de-France Mobilités, communautés d'agglomération et services de l'État.

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 4

Développer les mobilités décarbonées pour des quartiers apaisés et bien connectés

Participation



• L'EPA n'a pas vocation à piloter une stratégie unique de mobilités à l'échelle de l'OIN. En effet, les agglomérations, en tant qu'autorités organisatrices des mobilités, positionnées sur des échelles qui dépassent largement le seul périmètre de l'OIN, doivent rester le principal échelon d'organisation des mobilités, en lien avec Île-de-France Mobilités qui assure le pilotage d'une stratégie régionale. Le rôle de l'EPA pourrait être celui de coordonnateur entre les collectivités et avec les acteurs pertinents du territoire (porteurs de plans de mobilité interentreprises, entreprises, établissements).

Acteurs et partenaires mobilisables

• Opérateurs de mobilités, entreprises et collectifs porteurs de plans de mobilité inter-entreprises, associations d'usagers, Université Paris-Saclay.

Conditions de succès et points de vigilance

• À définir

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

- Réalisation d'un recensement de l'ensemble des instances de pilotage/gouvernance en matière de mobilités à l'échelle du territoire (oui/non).
- Réorganisation/création d'instances de pilotage/gouvernance sur des sujets d'intérêt pour les mobilités au sein du territoire (oui/non).
- Réalisation d'une ou plusieurs stratégies thémaiques communes ou coordonnées à l'échelle du territoire (oui/non).

Partager la vision d'un réseau d'axes sécurisés et des aménagements nécessaires au développement des mobilités actives (vélo, marche...)

Description

- Développer, dans l'ensemble du territoire de l'OIN et avec les territoires adjacents, un réseau d'axes de mobilités actives alliant un maillage rapide entre les principales polarités du territoire et un maillage fin à l'échelle des villes et quartiers pour donner une vision Paris-Saclay des différents schémas.
- Privilégier la sécurité des aménagements et assurer le développement de continuités cyclables entre les quartiers de l'OIN, avec le reste du territoire et à l'échelle du bassin de déplacements. Mettre en cohérence les schémas cyclables du territoire pour une meilleure coordination dans la conception (continuité des tracés, standards harmonisés) et la mise en œuvre (calendriers de réalisation, signalétique...) des aménagements:
 - À une maille fine, sous la coordination de l'EPA Paris-Saclay, et dans le respect des schémas cyclables de chaque agglomération, entre les ZAC et les quartiers environnants, notamment entre le plateau de Saclay et les vallées, dans la continuité de l'étude engagée par l'EPA.
 - À la maille du territoire, sous la coordination des communautés d'agglomération, entre les différentes polarités de l'OIN, notamment en réalisant le franchissement de la N118 au niveau du Christ de Saclay.
 - À une maille supérieure, en lien avec le conseil régional, entre le territoire de l'OIN et le reste de la région (RER-V...).
- Faciliter l'utilisation des itinéraires de mobilités actives au sein du territoire Paris-Saclay par un renforcement et une harmonisation de la signalétique (panneaux, balisage en «distancetemps») et l'élaboration d'un plan et/ou de circuits présentant les itinéraires praticables.

• Envisager la mise en place d'un espace de concertation réunissant l'EPA et les collectivités, les usagers et associations cyclables, les exploitants agricoles et acteurs engagés sur la protection des espaces agricoles et naturels pour discuter et réaliser des arbitrages visant à concilier maintien des fonctionnalités agricoles et développement des mobilités actives au sein de la ZPNAF, et assurer la mise en place d'itinéraires de substitution (déviations) pour garantir des continuités cyclables sécurisées dans le cadre des chantiers de l'OIN.

Contexte et enjeux

• Les parties prenantes à l'élaboration de la stratégie développement durable et responsabilité sociétale ont souligné la nécessité, dans la continuité des travaux engagés par l'EPA et par les collectivités du territoire, de développer un réseau de liaisons piétonnes et cyclables propice à des déplacements rapides et sûrs dans l'ensemble du territoire, ainsi que l'ensemble des équipements (stationnements...) favorables au développement des mobilités actives. Si tout le monde s'accorde pour souligner que les mobilités actives sont un élément indispensable de la ville durable, il convient d'affirmer nettement les ambitions du projet Paris-Saclay pour que la priorité puisse être effectivement donnée au développement de ces formes de déplacement. L'action porte également sur la mise en cohérence et l'opérationnalisation des différentes démarches engagées en matière de développement d'un réseau cyclable: schéma cyclable de l'EPA pour les ZAC du Campus Urbain, schémas d'aménagement cyclable portés par les communes, RER-V porté par la région et des associations cyclistes...

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 4

Développer les mobilités décarbonées pour des quartiers apaisés et bien connectés

Autre objectif traité

Objectif opérationnel n° 7

Renforcer l'appropriation commune du territoire de l'OIN pour tous ses habitants et usagers.

Niveau de priorité

• Travail à poursuivre et renforcer à moyen terme

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA et Territoire de l'OIN Paris-Saclay (trois agglomérations).

Pilotes

- EPA Paris-Saclay (sur le territoire des ZAC), communautés d'agglomération et communes (à l'échelle de leur territoire).
- L'EPA, en charge de l'aménagement des infrastructures de mobilités actives sur le territoire des ZAC, pourrait faciliter un travail d'harmonisation et de coordination pour faciliter les continuités entre les différents plans portés par les communautés d'agglomération.

Acteurs et partenaires mobilisables

• Départements et région, entreprises et collectifs porteurs de plans de mobilité interentreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, associations d'usagers (pour l'élaboration des schémas, la réflexion sur les continuités, dans le cadre des chantiers...).

Conditions de succès et points de vigilance

- Jusqu'à présent, l'EPA a pu se heurter à des difficultés pour intégrer les mobilités cyclables dans les projets d'aménagement: les infrastructures cyclables, tant en voirie (pistes) qu'en stationnement (parkings en rez-de-chaussée d'immeubles, stationnement extérieur...) sont consommatrices d'espace dans un projet qui tente de contenir au maximum son emprise foncière. L'accès à l'information concernant les projets portés par les collectivités, de manière à permettre des continuités de liaisons au-delà de l'OIN est également un enjeu. Il convient, dans le cadre de cette action et de la stratégie développement durable et responsabilité sociétale, d'affirmer l'ambition de développement des mobilités actives de manière forte et nette, de manière à systématiser des arbitrages favorables.
- Prendre en compte des questions d'accessibilité physique (par exemple, pour les personnes en situation de handicap) et financière dans l'ensemble des projets pour limiter les freins à la mobilité.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

- Linéaires de pistes cyclables (selon les hiérarchies: sécurisées, voies partagées...).
- Production d'une vision Paris-Saclay des mobilités actives.



Pour inciter à pratiquer le vélo en toute sérénité, des arceaux de stationnement sont implantés sur les quartiers de Polytechnique et de Moulon.





Le projet Paris-Saclay prévoit l'aménagement de quartiers de ville mixtes qui ont vocation à devenir des quartiers de gares de la ligne 18 du Grand Paris Express.





Renforcer l'offre de transports collectifs sur des axes complémentaires à la ligne 18 et autour de pôles d'échanges multimodaux

Description

- Le projet Paris-Saclay prévoit l'aménagement de quartiers de ville mixtes qui ont vocation à devenir des quartiers de gares du Grand Paris Express (ligne 18). Ces quartiers deviendront alors des pôles d'échanges multimodaux (PEM) qui seront des plateformes permettant de relier les différents points du territoire. Par ailleurs, en lien avec ces PEM, le développement d'axes complémentaires de mobilité nécessite:
- D'étudier l'opportunité de mettre en place des lignes de transport collectif capacitaire sur des axes complémentaires à la ligne 18, telles que:
 - Une offre de bus express autour de l'axe N118
 Les Ulis-plateau de Saclay-Vélizy-Paris, au sein de voies réservées.
 - Une offre de navettes mutualisées à destination des étudiants des grandes écoles regroupées au sein de l'OIN à des horaires pratiques (matin, soir) permettant de relier les principaux pôles de transport ou Paris.
- Créer des stations multimodales sur les sites stratégiques du territoire regroupant:
 - Un transport collectif lourd (RER, ligne 18).
 - Une gare routière pour les lignes de bus express et locales.
 - Des parkings relais ou parkings de covoiturage sécurisés.
 - Des stationnements vélos sécurisés et des espaces de stationnement dédiés au vélopartage.
 - Des cheminements protégés pour les cycles et piétons vers les principaux points d'intérêt.

Contexte et enjeux

• La concertation a fait ressortir la nécessité de renforcer les solutions de transport collectif autour d'un axe nord-sud reliant différents sites d'intérêt de l'OIN et du territoire francilien: les quartiers prioritaires des Ulis, le pôle économique de Courtabœuf, le campus urbain du plateau de Saclay, le pôle de Vélizy et, in fine, Paris. Cette proposition intervient en complément de certains projets de transports collectifs déjà engagés au sein du territoire, destinés à améliorer la qualité de l'offre proposée: renforcement du RER B et renouvellement des matériels, renforcement de la ligne de bus n° 9...

Autre objectif traité

· Objectif opérationnel n°7

Renforcer l'appropriation commune du territoire de l'OIN pour tous ses habitants et usagers.

Niveau de priorité

• Travail à envisager à long terme (sous cinq ans).

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA et territoire de l'OIN Paris-Saclay (trois agglomérations).

Pilotes

- Île-de-France Mobilités, communautés d'agglomération.
- Les autorités organisatrices des mobilités sont compétentes sur le sujet des transports collectifs et des infrastructures (pôles multimodaux). Cette action, qui pourrait passer par une remise à plat globale de l'offre au sein du territoire,

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 4

Développer les mobilités décarbonées pour des quartiers apaisés et bien connectés

dans une optique d'anticipation de la ligne 18, suppose une hauteur de vue qui relève d'une démarche de planification collective que l'EPA peut accompagner.

Acteurs et partenaires mobilisables

• Opérateurs de mobilités, entreprises et collectifs porteurs de plans de mobilité interentreprises, associations d'usagers, établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Conditions de succès et points de vigilance

- Prendre en compte des questions d'accessibilité physique (par exemple, pour les personnes en situation de handicap) et financière dans l'ensemble des projets pour limiter les freins à la mobilité.
- Le contexte post-crise sanitaire pourrait limiter le recours du public aux transports en commun, voire fragiliser le modèle économique des réseaux existants. Comment pérenniser une offre dans le temps?
- Prêter attention à la question du parcours utilisateur: éviter la multiplication des modes d'accès entre les différents services (bornes de recharge, services partagés, transports collectifs...) et l'éclatement de l'information sur les différentes solutions.
- Enfin, l'action doit être déclinée en cohérence avec les préconisations du SCOT:
 - Réduire la consommation d'espace et limiter l'imperméabilisation des sols; préserver les espaces agricoles et naturels, et la ressource en eau; équilibrer la répartition territoriale des commerces et services sur le territoire; réduire la consommation d'énergie et encourager

la production d'énergie renouvelable; diminuer les obligations de déplacement; tenir compte du développement des communications électroniques; réduire les émissions de gaz à effet de serre; renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

• Il s'agit enfin de veiller au respect de la ZPNAF dans les mobilités transversales.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• À préciser avec les autorités organisatrices de la mobilité.

Promouvoir et soutenir le développement du covoiturage

Description

- Réaliser une étude sur les potentiels de covoiturage en s'appuyant sur les dynamiques existantes (« MoveInSaclay »...) et développer une **stratégie collective** sur le sujet. Mettre en place un espace de travail réunissant l'ensemble des acteurs engagés sur la mise en place de programmes de covoiturage (EPA, agglomérations, entreprises et établissements, opérateurs...) de manière à partager le plus largement possible les solutions (applications, plateformes numériques) mises en place à l'échelle du territoire.
- Promouvoir une généralisation du covoiturage auprès des entreprises et établissements du territoire en s'appuyant sur une dynamique de plans de mobilité inter-entreprises.
- Développer des voies réservées au covoiturage sur les principaux axes routiers du territoire.

Contexte et enjeux

• Cette action vise à développer le covoiturage, solution identifiée lors de la concertation comme un levier pour réduire la circulation automobile en luttant contre l'autosolisme. Plusieurs démarches existent au sein du territoire et pourraient servir de base pour généraliser des services: le travail engagé par Saint-Quentin-en-Yvelines avec l'opérateur Klaxit dans le cadre de plans de mobilité inter-entreprises ou l'initiative « Tous covoitureurs » relayée par l'EPA et l'agglomération Paris-Saclay auprès des acteurs du campus urbain.

Niveau de priorité

• Travail à poursuivre et renforcer à court terme

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA

Pilotes

- EPA Paris-Saclay et communautés d'agglomération.
- Le soutien au covoiturage relève en premier lieu d'une initiative portée au niveau régional par Île-de-France Mobilités. Par conséquent, le rôle de l'EPA et des collectivités du territoire relève davantage de la facilitation et de l'accompagnement au montage de démarches de covoiturage entre acteurs.

Acteurs et partenaires mobilisables

• Collectivités, Île-de-France Mobilités, opérateurs de mobilités, entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et collectifs porteurs de plans de mobilité inter-entreprises.

Conditions de succès et points de vigilance

- Prendre en compte des questions d'accessibilité financière dans l'ensemble des projets pour limiter les freins à la mobilité.
- Le contexte post-crise sanitaire pourrait limiter le recours du public aux services partagés (covoiturage...), voire fragiliser le modèle économique des dispositifs existants. Comment pérenniser une offre dans le temps?
- Prêter attention à la question du parcours utilisateur: éviter la multiplication des modes d'accès entre les différents services (bornes

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 4

Développer les mobilités décarbonées pour des quartiers apaisés et bien connectés

de recharge, services partagés, transports collectifs...) et l'éclatement de l'information sur les différentes solutions.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Réalisation d'une étude sur les potentiels de covoiturage au sein de l'OIN Paris-Saclay



Promouvoir et soutenir les services partagés et les solutions innovantes offrant des alternatives à la voiture individuelle

Objectif stratégique

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 4

Développer les mobilités décarbonées pour des quartiers apaisés et bien connectés

Description

- Mettre en place des dispositifs de vélopartage ou d'autopartage en lien avec les communautés d'agglomération et acteurs de la mobilité de manière à partager le plus largement possible les solutions techniques (applications, plateformes numériques) mises en place à l'échelle du territoire.
- Promouvoir une généralisation de l'autopartage ou du vélopartage auprès des entreprises et établissements du territoire en s'appuyant sur une dynamique de plans de mobilité inter-entreprises.
- Mettre en place un **suivi rigoureux** des services partagés pour maintenir une bonne qualité d'usage et concilier ces services avec les autres pratiques de mobilité.

Contexte et enjeux

• Cette action vise à développer un ensemble de solutions identifiées lors de la concertation comme des leviers pour réduire la circulation automobile en luttant contre l'autosolisme.

Autres objectifs traités

Aucun

Niveau de priorité

• Travail à poursuivre et renforcer à court terme

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA

Pilotes

- EPA Paris-Saclay, communautés d'agglomération.
- Les collectivités sont amenées à jouer un rôle de premier plan au titre de leur rôle d'autorité organisatrice des mobilités, l'EPA pouvant aider par un travail de facilitation sur les nouveaux quartiers.

Acteurs et partenaires mobilisables

• Collectivités, Île-de-France Mobilités, opérateurs de mobilités, entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et collectifs porteurs de plans de mobilité inter-entreprises.

Conditions de succès et points de vigilance

- Prendre en compte des questions d'accessibilité physique (par exemple, pour les personnes en situation de handicap) et financière dans l'ensemble des projets pour limiter les freins à la mobilité.
- Prêter attention à la question du parcours utilisateur: éviter la multiplication des modes d'accès entre les différents services (bornes de recharge, services partagés, transports collectifs...) et l'éclatement de l'information sur les différentes solutions.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• À préciser avec les acteurs compétents sur la thématique des services partagés



L'EPA Paris-Saclay contribue à promouvoir le vélopartage pour permettre à tous d'emprunter le vaste réseau de pistes cyclables qui maillent les quartiers.



Promouvoir et soutenir le développement d'un réseau de bornes de recharge électrique au sein des ZAC et du territoire **Paris-Saclay**

Description

- Envisager la mise en place d'un espace de concertation réunissant l'ensemble des acteurs engagés sur le déploiement de bornes de recharge électriques au sein du territoire Paris-Saclay (EPA, communes, agglomérations, entreprises et établissements, copropriétés, opérateurs...) de manière à développer un réseau à l'échelle du territoire, à définir des standards d'interopérabilité (technique, dispositif d'accès, abonnements...) entre les solutions retenues, et partager des bonnes pratiques entre collectivités. Il s'agira par exemple de co-construire des cahiers des charges ou mettre en place des groupements de commandes de manière à déployer un service aussi harmonisé que possible à l'échelle du territoire et réaliser des économies d'échelle et de gestion.
- Intégrer dans les opérations d'aménagement pilotées par l'EPA (ilots, espaces publics) des bornes de recharge électrique ou emplacements adaptés.
- Mettre en place un suivi rigoureux des services (maintenance) pour maintenir une bonne qualité d'usage.

Contexte et enjeux

• Cette action vise à développer la mobilité électrique, identifiée comme un levier pour décarboner le trafic automobile incompressible.

Niveau de priorité

• Travail à poursuivre et renforcer à court terme

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA

Pilote

• EPA Paris-Saclay (rôle opérationnel au sein des ZAC, facilitation/coordination à l'échelle du territoire Paris-Saclay) et communautés d'agglomération (sur leurs territoires respectifs).

Acteurs et partenaires mobilisables

• Île-de-France Mobilités, opérateurs de mobilités, entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et collectifs porteurs de plans de mobilité inter-entreprises.

Conditions de succès et points de vigilance

- Le contexte post-crise sanitaire pourrait limiter le recours du public aux services partagés (covoiturage...) voire fragiliser le modèle économique des dispositifs existants. Comment pérenniser une offre dans le temps?
- Prêter attention à la question du parcours utilisateur: éviter la multiplication des modes d'accès entre les différents services (bornes de recharge, services partagés, transports collectifs...) et l'éclatement de l'information sur les différentes solutions.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Nombre de bornes de recharge

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 4

Développer les mobilités décarbonées pour des quartiers apaisés et bien connectés



Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le campus urbain de Paris-Saclay.

4.8

Limiter et apaiser les flux liés à la logistique urbaine

Objectif stratégique

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 4

Développer les mobilités décarbonées pour des quartiers apaisés et bien connectés

Portage EPA



Description

• Faciliter l'usage de la livraison à vélo et des véloscargos par la réalisation d'aménagements (pistes, stationnements) sécurisés (cf. Action 4.3); mettre en place avec les entreprises, les établissements et les collectivités des «centres de distribution urbaine» pour mutualiser les livraisons du dernier kilomètre et mutualiser entre entreprises et établissements des collectes de déchets spécifiques (électronique, papier...) pour limiter les déplacements associés (cf. Action 5.3). Il s'agit de poursuivre les études déjà réalisées pour permettre d'adapter les programmes aux contraintes de logistique.

Contexte et enjeux

- La montée en puissance de la livraison à domicile et du e-commerce nécessite une anticipation de leurs flux et la mise en place d'infrastructures adaptées. Un des enjeux majeurs est de proposer des solutions qui conviennent à l'ensemble des acteurs de la logistique et qui puissent s'adapter à l'évolution future de ces flux.
- Des études ont été réalisées pour le secteur de Satory, l'action permettra de les développer et de les étendre à l'ensemble de l'OIN.

Niveau de priorité

• À envisager à long terme

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA

Pilote

• EPA Paris-Saclay et communautés d'agglomération.

Acteurs et partenaires mobilisables

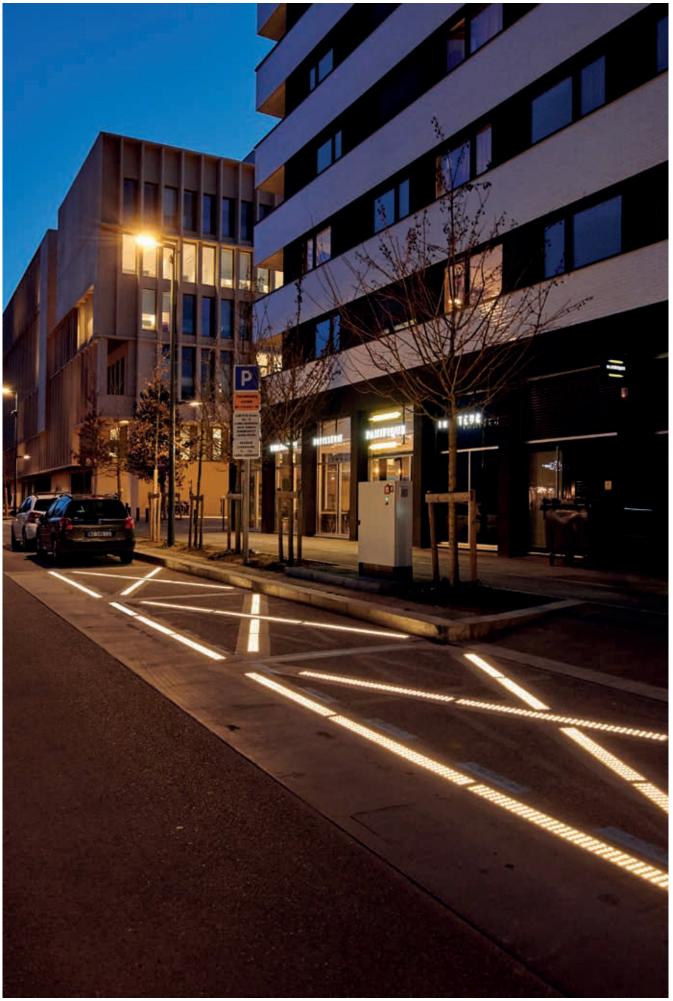
• Entreprises et collectifs porteurs de plans de mobilité inter-entreprises, entreprises de logistique.

Conditions de succès et points de vigilance

• Cette action nécessite la mise en réseau de tous les acteurs de la logistique afin de mutualiser les différents flux et les solutions proposées.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

- Étude de quantification des flux de logistique afin d'adapter les besoins en infrastructure.
- Utilisation des espaces dédiés à la logistique dans les espaces actuels et futurs.



L'EPA Paris-Saclay a mis en place une solution de signalisation dynamique, évolutive et modulable dont l'objectif est d'optimiser l'espace urbain avec les places Flowell.

Renforcer la communication et la sensibilisation de tous les publics autour des multiples solutions de mobilités du territoire

Description

- Organiser, au sein des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ou de manière plus large à l'échelle du territoire, des animations autour des mobilités actives, telles que:
 - Des ateliers « découverte » ou « remise en selle» visant à présenter les équipements (pistes...) présents sur le territoire, rappeler les pratiques de sécurité...
 - Des sorties et balades pour faire découvrir les infrastructures du territoire et démontrer l'intérêt et la sécurité de la pratique des mobilités douces à Paris-Saclay.
 - Des ateliers de **réparation** de vélos ou trottinettes pour faciliter l'accès à une pratique agréable et sécurisée.
- S'appuyer sur les entreprises et les établissements d'enseignement, engagés ou non dans des plans de mobilité inter-entreprises, pour massifier la communication et l'information auprès du public sur les solutions de mobilités:
 - Relayer l'information (documents, plans, sites web et applications) produite par l'EPA ou les collectivités en matière de mobilité, par exemple par la diffusion du Praxis mobilités, l'organisation de webinaires...
 - Faire la promotion de services partagés (covoiturage, vélopartage...), en privilégiant des dispositifs portés à une échelle large (collectivité, inter-entreprises...).
 - Développer des animations à destination des étudiants/salariés pour stimuler ou accompagner le recours à des modes de déplacement plus durables, par exemple en mettant en place des «challenges» (exemple: se passer de sa voiture pendant

- une période définie) ou de «nudges» pour encourager le changement de pratiques, dans le cadre notamment de la semaine de la mobilité.
- Mettre en place des dispositifs de communication destinés à l'ensemble des habitants et usagers du territoire (webinaires...) pour promouvoir les solutions proposées et présenter les projets en cours ou envisagés. Élaborer un document de communication diffusé dans l'ensemble du territoire pour rappeler les bons usages du vélo et les règles de partage de la route, par exemple le fonctionnement des doubles sens cyclables, des sas vélo ou des cédez-le-passage cyclistes aux feux.

Contexte et enjeux

• La concertation a fait ressortir le besoin d'avancer vers la mise en place de dispositifs d'information, de communication et de sensibilisation articulés entre les différents acteurs engagés au sein du territoire, de manière à renforcer la lisibilité des offres et des possibilités de mobilité pour le grand public. Entre autres initiatives, l'EPA a rappelé au cours de l'atelier sa volonté de réaliser un document « Praxis » présentant de manière globale la mobilité sur le territoire Paris Saclay (infrastructures, offre, innovations...) à une cible large.

Niveau de priorité

• Actions engagées à poursuivre et renforcer à moyen terme

Échelle

• Territoire de l'OIN et quartiers aménagés par l'EPA

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 4

Développer les mobilités décarbonées pour des quartiers apaisés et bien connectés

Participation



Pilotes

- Communautés d'agglomération
- L'EPA, en qualité d'animateur du territoire, pourrait accompagner les entreprises, établissements ou collectivités dans le calibrage et la diffusion de leurs messages.

Acteurs et partenaires mobilisables

• Île-de-France Mobilités, opérateurs de mobilités, entreprises, établissement d'enseignement supérieur et de recherche et collectifs porteurs de plans de mobilité inter-entreprises, associations d'usagers.

Conditions de succès et points de vigilance

- Réussir à obtenir l'adhésion de tous les usagers du territoire et pas seulement des personnes déjà sensibilisées aux solutions de mobilité.
- S'assurer que les dispositifs d'information et de communication mis en place sont adaptés à l'ensemble des publics du territoire, notamment les étudiants et salariés étrangers présents au sein du cluster (par exemple en accompagnant les acteurs dans la conception et la diffusion de messages en anglais).

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Nombre d'événements et nombre d'habitants, étudiants et salariés ayant participé à des animations ou actions de sensibilisation.

Développer la sensibilisation sur les enjeux de réduction de la production de déchets et l'économie circulaire

Description

- Diffuser des messages clés sur l'importance de la **réduction de la production de déchets**, par exemple par le changement des pratiques individuelles de consommation.
- Informer sur les possibilités de tri, recyclage ou réemploi au sein du territoire et sur les bénéfices concrets générés par ces pratiques.
- Sensibiliser les opérateurs de restauration collective à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Sensibiliser les entreprises et établissements éducatifs à la lutte contre les gaspillages et au tri sélectif, par la diffusion d'informations et de consignes ou la mise en place d'animations pédagogiques (visite de centres de tri...).
- Valoriser et faire connaître les initiatives locales (projets citoyens, associatifs, démarches portées par les centres sociaux), en matière de gestion des déchets, de recyclage et de réemploi.

Contexte et enjeux

• L'objectif de cette action est d'encourager l'ensemble des acteurs du territoire à limiter la production de déchets et à développer la pratique de gestes de tri essentiels à leur valorisation. Il s'agit ainsi de réduire l'empreinte écologique des activités du territoire en limitant la pression sur les ressources et d'optimiser les possibilités de recours à des ressources locales.

Niveau de priorité

• Travail à engager à moyen terme

Échelle

• Territoire de l'OIN Paris-Saclay

Pilotes

- Communautés d'agglomération.
- La lutte contre le gaspillage alimentaire pourrait donner lieu à des actions dans la continuité du Programme Alimentaire Territorial porté par Terre & Cité avec les agglomérations et l'EPA, en s'appuyant notamment sur les acteurs clés de la restauration collective. Le reste des actions (communication...) pourrait faire l'objet d'un portage par des collectivités ou acteurs privés, avec l'EPA dans une posture de facilitation. L'Établissement n'a pas vocation à jouer un rôle de premier plan dans la mise en place d'actions de sensibilisation auprès du public de l'ensemble du territoire de l'OIN.

Acteurs et partenaires mobilisables

• Terre & Cité, entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, CROUS, acteurs associatifs.

Conditions de succès et points de vigilance

• Les participants à la concertation ont insisté sur la nécessité de mettre en avant auprès du public les résultats locaux concrets du développement de filières de recyclage et de réemploi (mettre en avant des projets de réutilisation ou de recyclage apportant des bénéfices tangibles...) de manière à renforcer l'impact des messages de communication et de sensibilisation.

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 5

Promouvoir l'économie circulaire et renforcer le recours aux ressources locales

Participation



• Ils ont également rappelé la nécessité de calibrer ces messages pour l'ensemble des publics du territoire, en tenant compte de certaines spécificités, notamment linguistiques. Il s'agit par exemple de prévoir des campagnes de communication en anglais sur ces enjeux.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• À définir avec les collectivités du territoire en fonction des politiques, dispositifs et objectifs existants.

Développer le recours aux ressources locales et au réemploi dans les chantiers de l'OIN

Objectif stratégique

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 5

Promouvoir l'économie circulaire et renforcer le recours aux ressources locales

Portage EPA



Description

- Suivant les résultats d'une étude d'opportunité et d'intérêt, mettre en place au sein de l'OIN une plateforme commune à destination des différents maîtres d'ouvrage et entreprises de construction permettant le stockage et le réemploi de matériaux de chantier non utilisés. Afin d'en garantir la viabilité, cette plateforme pourra rayonner et concerner les différents porteurs de grands projets, sur l'ensemble du territoire Paris-Saclay.
- Soutenir la structuration de filières locales de matériaux de construction biosourcés et géosourcés. Sont particulièrement identifiés le chanvre, la paille et la terre crue (liste non exhaustive).

Contexte et enjeux

• La concertation dans le cadre de l'élaboration de la stratégie développement durable et responsabilité sociétale a été l'occasion pour l'EPA et les acteurs du territoire de rappeler leur intérêt pour le développement de filières locales d'économie circulaire, en s'appuyant sur les activités transitoires dans le cadre du projet Paris-Saclay (chantiers). Les participants à la concertation ont par ailleurs exprimé leur intérêt pour la diffusion de telles bonnes pratiques au-delà des seuls chantiers engagés par l'EPA, vers l'ensemble des chantiers engagés par les acteurs du territoire (collectivités, entreprises...), et ont exprimé un vif intérêt pour un partage de ces bonnes pratiques.

Autre objectif traité

Action 2.3

Niveau de priorité

• Travail à mettre en œuvre à moyen terme

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA

Pilotes

• EPA Paris-Saclay, communautés d'agglomération.

Acteurs et partenaires mobilisables

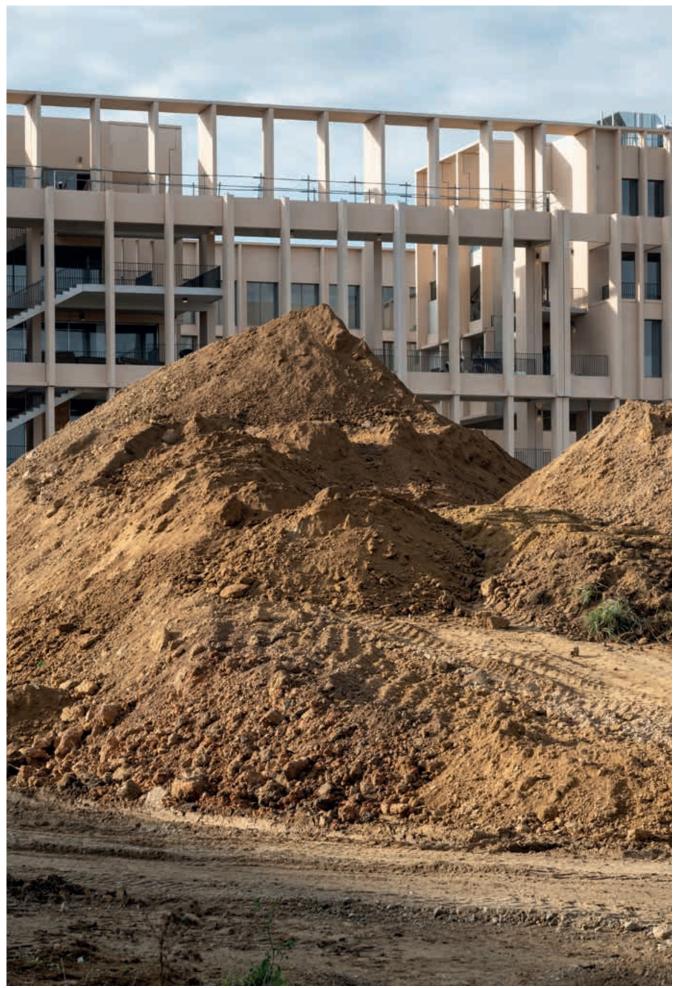
• Services de l'État, acteurs de l'aménagement et de l'immobilier, entreprises de construction.

Conditions de succès et points de vigilance

• Proposer une plateforme simple d'usage. Veiller à l'apparition de flux de matières intraplateau et la nécessité de modes de transport pouvant répondre à ce flux (cf. Action 4.8).

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

- Volumes de matériaux de chantier transitant par la plateforme commune de réemploi.
- Part des matériaux biosourcés/géosourcés dans les nouvelles constructions de l'OIN.



La terre excavée pour les projets d'aménagement est en grande partie réemployée sur site, pour les plantations, remblais, voire pour la construction à l'avenir.

Soutenir le développement de filières locales d'économie circulaire

Description

- Mettre en place un programme de remise en état et de revente/location de vélos, notamment à destination des étudiants.
- Accompagner l'émergence, le montage et donner de la visibilité (cartographie en ligne...) des structures de l'économie circulaire du territoire : recycleries, repair-café.
- Mobiliser une plateforme web ou physique d'échanges pour favoriser l'économie circulaire (« déchets » disponibles...), ou identifier une solution existante à promouvoir pour le territoire.
- Mutualiser entre acteurs (entreprises, établissements...) des collectes sélectives de déchets courants: déchets électroniques, papiers, piles, mais aussi les biodéchets et déchets verts.

Contexte et enjeux

• La concertation dans le cadre de l'élaboration de la stratégie développement durable et responsabilité sociétale a été l'occasion pour l'EPA et les acteurs du territoire de rappeler leur intérêt pour le développement de filières locales d'économie circulaire, en s'appuyant sur les activités existantes du territoire (agriculture...) et sur les activités nouvellement implantées dans le cadre de l'OIN (entreprises, installation et vie quotidienne de nouveaux habitants...).

Niveau de priorité

• Travail à mettre en œuvre à moyen terme

Échelle

• Territoire de l'OIN Paris-Saclay

Pilotes

• Communautés d'agglomération, EPA Paris-Saclay (en soutien du travail des communautés d'agglomération).

Acteurs et partenaires mobilisables

• Acteurs de l'aménagement et de l'immobilier, acteurs agricoles (y compris Terre & Cité et Comité de Pilotage de la ZPNAF), associations et collectifs citoyens, entreprises, Établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Conditions de succès et points de vigilance

• La valorisation de « déchets » dans le cadre du développement de l'économie circulaire doit s'appuyer sur une vision globale des circuits d'échange au sein du territoire. Par exemple, dans le cadre de la matière organique, le développement de nouveaux usages ne devrait pas conduire à déposséder les exploitants agricoles de ressources nécessaires à leurs activités.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Publication régulière (pas de temps à définir) d'un rapport sur le développement de l'économie circulaire à Paris-Saclay mettant en avant le nombre de projets portés/accompagnés/soutenus par l'EPA et les acteurs, et de leurs résultats (volumes de déchets recyclés ou réemployés, emplois créés, impact social).

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 5

Promouvoir l'économie circulaire et renforcer le recours aux ressources locales



Vente à la ferme de Romainville, Magny-les-Hameaux.

5.4

Développer les circuits courts alimentaires en s'appuyant sur la ZPNAF et son programme d'actions

Description

- Rapprocher les producteurs locaux avec les principaux acteurs du territoire en matière de restauration collective (collectivités locales, entreprises, établissements d'enseignement, CROUS...) pour maximiser la part des produits locaux dans les repas servis.
- Développer les circuits courts alimentaires auprès des particuliers en multipliant les points de vente (accompagner le développement d'initiatives d'épiceries solidaires, d'AMAP ou de marchés de producteurs) et en étudiant la mise en place d'une monnaie locale pour encourager les échanges.
- Accompagner l'évolution des exploitations agricoles pour orienter une plus grande part de la production locale vers la consommation du territoire (diversification...) et favoriser le développement de pratiques agro-écologiques en mettant en place des programmes de recherche-action avec les établissements présents sur le territoire, ou en s'appuyant sur les projets de compensation écologique portés par l'EPA.
- Développer un programme de communication autour de la ZPNAF pour faciliter sa compréhension par le grand public, potentiellement grâce à un «nom» ou une «marque» plus lisible.
- Développer la connaissance des ressources agricoles du territoire en développant des circuits de mobilité active (marche, vélo) respectueux des espaces pour faciliter la découverte de la ZPNAF, et y organiser des visites de groupes scolaires issus de l'ensemble du territoire (y compris QPV).

Contexte et enjeux

• Le territoire présente un fort potentiel pour le développement de circuits alimentaires de proximité, incarné par la présence de la ZPNAF et le programme d'actions associé ou l'existence de nombreuses dynamiques autour de ce sujet (projets associatifs...). Le sujet des circuits alimentaires peut permettre d'engager de nombreux acteurs (grandes entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, particuliers, associations...) dans une dynamique collective vertueuse visant à pérenniser des filières agricoles du territoire et à réduire l'impact écologique des consommations locales. L'EPA rappelle notamment la mise en place d'une initiative « Manger Local » qui réunit de nombreux acteurs locaux autour de la promotion de circuits courts alimentaires à Paris-Saclay. Cette démarche est amenée à s'élargir progressivement. Au-delà de la valorisation des productions du territoire, la mise en place de circuits courts alimentaires est également une opportunité pour engager des transitions vers des pratiques agricoles plus vertueuses au sein du territoire. Cette transition pourrait apporter aux exploitants de multiples bénéfices: sécurisation des revenus par la multiplication des débouchés locaux et la diversification des sources de revenu, gain en capacité de résilience par l'adaptation aux changements climatiques et la préservation de la biodiversité (pollinisateurs).

Autres objectifs traités

Objectif opérationnel n°1

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, et contribuer à la résilience du territoire.

Objectif opérationnel n° 8

Renforcer l'appropriation commune du territoire de l'OIN pour tous ses habitants et usagers.

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 5

Promouvoir l'économie circulaire et renforcer le recours aux ressources locales

Participation



Niveau de priorité

 Travaux engagés à poursuivre à court terme, dans la continuité du programme d'actions de la ZPNAF.

Échelle

• Territoire de l'OIN Paris-Saclay

Pilotes

- EPA Paris-Saclay, Terre & Cité
- L'EPA est principalement attendu pour son rôle de coordinateur et de mise en relation des acteurs, ou pour la fourniture d'un premier niveau d'appui (stratégique, technique, voire financier) à certaines initiatives. Ce travail permettra de consolider et de massifier les nombreuses initiatives en cours signalées pendant la concertation (exemple: démarche engagée par l'Université Paris-Saclay avec le CROUS. démarche engagée par l'entreprise Servier dans le cadre de la recherche de son futur prestataire de restauration collective...). L'ensemble de ces actions pourra s'inscrire dans ou en continuité du Plan Alimentaire Territorial porté par Terre & Cité avec l'EPA et les agglomérations du territoire, et devra être articulé avec la mise en œuvre de la Charte du Programme d'actions de la ZPNAF.

Acteurs et partenaires mobilisables

• Comité de Pilotage de la ZPNAF, acteurs agricoles, communautés d'agglomération, entreprises et établissements d'enseignement supérieur et de recherche, CROUS.

Conditions de succès et points de vigilance

• Rendre l'alimentation en circuits courts facile d'accès et faire de la ZPNAF un lieu fréquenté par les habitants du territoire et des alentours.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Nombre de connexions annuelles au site « Manger Local ».

Développer l'agriculture urbaine et les jardins partagés au sein des nouveaux quartiers

Description

- Le développement de l'agriculture urbaine et la mise en relation entre l'activité agricole et la ville font partie intégrante des missions de l'EPA Paris-Saclay. Cette démarche comporte plusieurs volets, dont l'un est la sensibilisation des habitants des futurs quartiers et leur proximité avec l'espace agricole. Dans ce cas, il s'agit alors de promouvoir la pratique du jardin au sein des quartiers:
 - Encourager les jardins partagés ou potagers conservatoires au sein des quartiers.
 - Assurer un accompagnement auprès des porteurs de projets de jardins partagés (associations, collectivités) de manière à promouvoir:
 - Le recours à des variétés adaptées au territoire et respectueuses de la biodiversité locale (pollinisateurs...) (cf. Action 1.1).
 - La mise en place de pratiques agroécologiques (éviter l'utilisation de produits phytosanitaires...).
- Par ailleurs, le projet Paris-Saclay comporte un volet à part entière concernant le développement de l'agriculture et sa transition vers des pratiques agroécologiques et bas carbone. Dans ce cadre, l'EPA Paris-Saclay se mobilise pour porter et accompagner les filières agricoles et maraichères et de potentielles nouvelles filières (matériaux de construction, valorisation des urines...). Une plateforme scientifique d'innovation et d'expérimentation pourrait également être portée, par le projet EXPAU au sein de la ZAC de Corbeville, pour permettre des expérimentations agricoles productives en lien avec l'INRAE et AgroParisTech. Enfin, le projet éventuel de la Bonde pourrait également porter de nombreux axes de développement sur la transition agroécologique.

Contexte et enjeux

• L'EPA est actuellement engagé aux côtés de l'INRAE, AgroParisTech et l'Université Paris-Saclay pour mettre en place une plateforme expérimentale favorisant le développement des pratiques agro-écologiques et la résilience environnementale des espaces agri-urbains, avec notamment un micro-méthaniseur et la mise à disposition de composts et jardins partagés pour les habitants. Il s'agit de généraliser ce type de démarche de Living Lab (VivAgriLab) en veillant à ce que le développement de ces jardins contribue effectivement à une dynamique d'excellence environnementale.

Autres objectifs traités

Objectif opérationnel n°1

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, et contribuer à la résilience du territoire.

Objectif opérationnel n° 7

Renforcer l'appropriation commune du territoire de l'OIN pour tous ses habitants et usagers.

Niveau de priorité

• Travail à poursuivre et renforcer à moyen terme

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA

Pilotes

• EPA Paris-Saclay (conception des aménagements, programmation), communautés d'agglomération (suivi et gestion des jardins, lien avec les associations).

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

Objectif opérationnel n° 5

Promouvoir l'économie circulaire et renforcer le recours aux ressources locales

Portage EPA



Participation



• L'EPA peut très directement prévoir, dans la conception et l'aménagement des quartiers, de réserver des espaces propices au développement de l'agriculture urbaine, ou exiger leur mise en place dans le cadre des cahiers des charges pour les preneurs de lots.

Acteurs et partenaires mobilisables

- Terre & Cité, communes, associations, établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- Le déploiement de jardins partagés implique une démarche concertée, s'inscrivant dans les principes actés à l'échelle de l'OIN, pour laquelle l'EPA peut assurer un rôle d'animation aux côtés de Terre & Cité ou des collectivités, auprès des associations porteuses, des acteurs de la recherche ou des potentiels consommateurs (AMAP, associations, restauration collective...).

Conditions de succès et points de vigilance

• Les projets d'agriculture urbaine devront s'aligner sur les exigences environnementales du territoire et favoriser les échanges entre agriculteurs et habitants (ateliers de formation, prêt de matériel...).

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Surface dédiée à l'agriculture urbaine au sein des nouveaux guartiers.



Recueil des graines de plantes locales sur le plateau de Satory à Versailles.

Actions cohésions sociale et territoriale

Développer un réseau de référents « égalité des chances » pour faciliter les rapprochements entre acteurs du territoire

Description

- Identifier des référents « égalité des chances » au sein des entreprises et établissements d'enseignement du cluster Paris-Saclay.
- Constituer un annuaire de ces personnes référentes ainsi que des points de contact pertinents au sein des collectivités et acteurs associatifs du territoire.
- Les référents pourront ainsi inventorier et répertorier les actions engagées sur le territoire pour l'insertion et la réussite académique. Par ailleurs, ce réseau pourra développer des projets autour de la question de la réussite académique des jeunes ou de l'insertion des publics éloignés de l'emploi, en lien avec les services de l'État et les préfets délégués à l'égalité des chances de l'Essonne et des Yvelines.

Contexte et enjeux

- La concertation pour l'élaboration de la stratégie développement durable et responsabilité sociétale a permis de mettre en évidence le besoin de davantage de liens entre l'ensemble des acteurs du territoire engagés sur les questions de cohésion sociale (égalité des chances, réussite scolaire, emploi...).
- À titre d'exemple, certains établissements d'enseignement supérieur du territoire, comme l'Université Paris-Saclay et l'Institut Polytechnique de Paris, ont déjà engagé des discussions communes sur ces problématiques, mais souhaiteraient pouvoir démultiplier la force de ces initiatives en se rapprochant des entreprises du territoire, afin de construire de manière coordonnée des programmes d'intervention auprès des jeunes permettant d'organiser des rencontres, de développer des immersions ou des stages de découverte métiers...

• Les établissements ont également mis en avant la nécessité de créer des liens entre eux, à l'échelle du territoire de l'OIN (par exemple entre les établissements yvelinois et ceux du plateau de Saclay). L'action porte donc sur la constitution d'un «annuaire» des contacts pertinents qui permettrait de faciliter concrètement des rapprochements.

Autres objectifs traités

Objectif opérationnel n° 7

Faciliter l'accès à l'emploi pour les publics qui en sont éloignés, et notamment pour ceux issus des QPV.

• Objectif stratégique transversal

Une démarche participative, condition de succès du projet.

Niveau de priorité

• Travail à engager à court terme

Échelle

• Territoire de l'OIN

Pilote

- EPA Paris-Saclay
- L'EPA est attendu comme potentiel coordonnateur de cette action, de par sa vision globale du territoire et sa capacité à identifier les acteurs pertinents au sein de l'ensemble du territoire de l'OIN.

Faire du projet un exemple de cohésion sociale

Objectif opérationnel n° 6

Partager la dynamique du pôle académique jusqu'aux Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV)

Portage EPA



Participation



Acteurs et partenaires mobilisables

• Entreprises et associations d'entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, communautés d'agglomération.

Conditions de succès et points de vigilance

• Veiller à la bonne mise à jour de l'annuaire au fil des changements de référents au sein des entités.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Publication et mise à jour fréquente (pas de temps à définir) d'un annuaire des référents «RSE/égalité des chances» au sein des établissements et entreprises du cluster (oui/non).

Soutenir et accompagner la mise en relation des acteurs de l'enseignement et des entreprises du territoire, déployer et renforcer les dispositifs existants en matière d'égalité des chances

Description

- Donner à voir la diversité des métiers et activités au sein du territoire en facilitant les stages de troisième dans les entreprises de l'OIN Paris-Saclay ou en organisant des visites du campus.
- Accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche à communiquer auprès des acteurs du territoire (services des préfets délégués à l'égalité des chances, communautés d'agglomération, établissements scolaires) sur leurs dispositifs et initiatives au service de la réussite scolaire et renforcer ces initiatives:
 - Faire connaître et valoriser la Mission d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences de l'Université Paris-Saclay.
 - S'appuyer sur l'Opération Monge de l'École polytechnique pour déployer un dispositif équivalent ciblé vers les publics lycéens des QPV du territoire.
 - Mettre en avant le programme des «Cordées de la Réussite» et envisager une version adaptée à destination des publics plus jeunes (primaire) afin d'éveiller et de susciter de l'intérêt pour des métiers, les sciences ou des pratiques culturelles dès le plus jeune âge.
 - Faciliter la mise en relation entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les entreprises du territoire (en particulier les PME et start-up du territoire) pour construire des initiatives reliant étudiants et professionnels, et imaginer des actions communes à destination des scolaires et étudiants issus du territoire, particulièrement des QPV.

Contexte et enjeux

• La concertation a permis de mettre en évidence l'existence d'un certain nombre de dispositifs engagés par les acteurs du territoire en matière d'égalité des chances. L'action consiste au déploiement large de ces dispositifs, en mobilisant davantage d'établissements ou d'étudiants d'une part, et en portant à connaissance ces outils et initiatives auprès de davantage d'établissements scolaires du territoire d'autre part.

L'action porte également sur l'évolution d'initiatives existantes pour renforcer les interventions auprès des plus jeunes publics du territoire (élèves de primaire) de manière à réduire les inégalités au plus tôt et éviter de les laisser se creuser au fil des parcours scolaires.

L'action porte également à plus long terme sur la mise en place de mesures complémentaires visant à renforcer les dynamiques pédagogiques et la mixité au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire, et encourager le développement de vocations pour les jeunes du territoire, potentiellement en lien avec les débouchés locaux (renforcer la connaissance par les jeunes du monde professionnel et des métiers présents sur le territoire, susciter l'intérêt pour des filières porteuses y compris sur des niveaux Bac+2/3...). Cette action est à réaliser en lien avec le réseau des référents égalité des chances (cf. Action 6.1).

Autre objectif traité

Objectif opérationnel n° 7

Faciliter l'accès à l'emploi pour les publics qui en sont éloignés, et notamment pour ceux issus des QPV.

Faire du projet un exemple de cohésion sociale

Objectif opérationnel n° 7

Faciliter l'accès à l'emploi pour les publics qui en sont éloignés, et notamment pour ceux issus des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV)

Participation



Niveau de priorité

• Travail à engager à moyen terme

Échelle

• Territoire de l'OIN Paris-Saclay

Pilotes

• Clubs FACE Paris-Saclay et Yvelines.

Acteurs et partenaires mobilisables

• Entreprises et associations d'entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, communautés d'agglomération, associations.

Conditions de succès et points de vigilance

• Veiller à la pérennisation des actions sur le long terme.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Nombre d'établissements et d'étudiants impliqués dans des dispositifs d'égalité des chances auprès des jeunes du territoire, nombre de jeunes touchés par des dispositifs d'égalité des chances.

7.1

Développer des programmes d'insertion par l'activité économique

Description

- Développer les dynamiques d'insertion au sein du territoire:
 - Mettre en relation les entreprises qui s'installent au sein de l'OIN Paris-Saclay avec les acteurs de l'insertion (MEIF Paris-Saclay, ActivitY') afin de participer à la dynamique d'insertion par l'activité économique, de mise en place de parcours qualifiants ou les accompagner dans leur démarche d'achats responsables.
 - Mettre en relation les entreprises en identifiant des besoins communs (entretien, jardinage, maintenance...) pour passer des marchés groupés d'insertion auprès de SIAE/STPA, et pour identifier des sujets d'intérêt commun autour desquels structurer des joint-ventures à l'actionnariat partagé, permettant la mise en place d'une démarche forte de formation et d'accompagnement des publics cibles en sécurisant le volume d'affaires dévolu à l'insertion.
 - Développer le nombre de marchés d'insertion passés par l'EPA auprès de SIAE/STPA dans le cadre de l'aménagement des quartiers de l'OIN.
 - Organiser ou faciliter l'organisation (logistique, communication...) d'animations variées (ateliers, job datings, job tours, cafés de l'emploi...) au sein des quartiers aménagés par l'EPA et du reste du territoire, en complémentarité avec l'offre existante.

Contexte et enjeux

- La concertation a mis en évidence la nécessité de développer davantage les marchés d'insertion passés par l'EPA ou les entreprises du territoire auprès des SIAE et STPA, de manière à pouvoir mieux répondre aux besoins des publics par un volume d'heures et d'activité dédié à l'insertion plus importants.
- Cette action est à envisager en s'appuyant sur le réseau des référents égalité des chances au sein des acteurs du cluster (cf. Action 6.1).

Niveau de priorité

• Travail engagé à poursuivre et renforcer à court terme

• L'EPA pourrait être, pour les acteurs de

Échelle

• Territoire de l'OIN Paris-Saclay

Pilotes

- MEIF Paris-Saclay, ActivitY'
- l'insertion et de l'accès à l'emploi, une porte d'entrée vers le territoire élargi de Paris-Saclay et vers les «nouveaux venus» du territoire (entreprises implantées au sein des nouveaux quartiers...). Il pourrait ainsi aider ces acteurs à communiquer plus largement sur les dispositifs déjà engagés de manière à toucher un public plus important et un plus grand nombre de partenaires potentiels (collectivités, entreprises...). Il peut également jouer un rôle opérationnel par la mise en place de clauses d'insertion dans ses propres marchés (action en cours à poursuivre et renforcer).

Faire du projet un exemple de cohésion sociale

Objectif opérationnel n° 7

Faciliter l'accès à l'emploi pour les publics qui en sont éloignés, et notamment pour ceux issus des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV)

Participation



Acteurs et partenaires mobilisables

• Départements, services de l'État, entreprises et associations d'entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, communautés d'agglomération, associations.

Conditions de succès et points de vigilance

• Pérenniser les actions sur le long terme pour ancrer les dispositifs d'insertion dans les cultures des entreprises de l'OIN.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Nombre de personnes impliquées dans le cadre de programmes d'insertion portés par l'EPA ou les entreprises du cluster. 7.2

Développer des programmes d'alternance, de mentorat et de parrainage au sein des entreprises du cluster

Description

- Faire connaître les dispositifs et acteurs existants sur le territoire aux entreprises qui s'y installent (Clubs FACE, actions des préfectures déléguées à l'égalité des chances...).
- Mettre en relation les acteurs de l'emploi et de la formation (établissements d'enseignement, acteurs associations...) et les entreprises du territoire pour développer des programmes:
 - **D'alternance**, visant à conjuguer formation et accès à l'emploi.
 - De mentorat/parrainage entre les salariés des entreprises du cluster et les personnes bénéficiaires de dispositifs d'insertion. pour des actions de formation plus légères ou fournir un accompagnement sur le sujet de l'employabilité.
 - De mentorat/parrainage avec les entreprises du territoire à destination des élèves du secondaire et étudiants du supérieur, de manière à fournir un accompagnement pédagogique et professionnalisant au sein du territoire.

Contexte et enjeux

- La concertation a mis en évidence la nécessité de s'appuyer sur les ressources humaines du cluster (salariés des entreprises) pour accompagner la professionnalisation des jeunes du territoire et des demandeurs d'emploi.
- Cette action est à envisager en s'appuyant sur le réseau des référents égalité des chances au sein des acteurs du cluster (cf. Action 6.1).

Autre objectif traité

Objectif opérationnel n° 5

Partager la dynamique du pôle académique jusqu'aux Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

Niveau de priorité

• Travail à envisager à moyen terme

Échelle

• Territoire de l'OIN Paris-Saclay et quartiers aménagés par l'EPA

Pilotes

- Clubs FACE Paris-Saclay et Yvelines.
- L'EPA pourrait être, pour les acteurs de l'accès à l'emploi, une porte d'entrée vers le territoire élargi de Paris-Saclay et vers les «nouveaux venus » du territoire (entreprises implantées au sein des nouveaux quartiers...). Il pourrait ainsi aider ces acteurs à communiquer plus largement sur les dispositifs déjà engagés de manière à toucher un public plus important et un plus grand nombre de partenaires potentiels (collectivités, entreprises...).

Acteurs et partenaires mobilisables

• Départements, services de l'État, entreprises et associations d'entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, communautés d'agglomération, associations.

Faire du projet un exemple de cohésion sociale

Objectif opérationnel n° 7

Faciliter l'accès à l'emploi pour les publics qui en sont éloignés, et notamment pour ceux issus des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV)

Participation



Conditions de succès et points de vigilance

• Aboutir à des propositions d'emplois et des apports concrets en faveur de l'employabilité chez les jeunes et les demandeurs d'emplois.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Nombre de personnes (salariés, étudiants et demandeurs d'emploi) concernées par des programmes de mentorat ou de parrainage.

Réaliser des aménagements leviers de cohésion avec les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Description

- Poursuivre et renforcer la prise en compte des besoins du tissu urbain environnant: équipements et espaces publics, commerces et offre de services, projets axés vers les solidarités (tiers lieux, conciergeries solidaires, locaux associatifs...) dans la programmation des ZAC.
- Envisager la possibilité d'interventions communes ou coordonnées entre EPA et collectivités pour des aménagements structurants, ayant vocation à soutenir le brassage de tous les publics (habitants et usagers des nouveaux quartiers, habitants des QPV...) en plusieurs points du territoire, au sein et en dehors des nouveaux quartiers.
- Par exemple: envisager de rendre plus accessibles les équipements sportifs disponibles au sein des ZAC (équipements de l'Université Paris-Saclay ou de l'Institut Polytechnique de Paris), aménager au sein ou à proximité d'un QPV un équipement sportif ou culturel (musée, salle culturelle) à fort rayonnement en veillant à assurer une programmation diversifiée et appuyée sur des thématiques fédératrices et vectrices d'identité territoriale (sciences...).

Contexte et enjeux

· L'EPA intègre ces réflexions à la conduite de l'ensemble de ses projets, notamment de projets d'aménagement à Trappes/Montigny ou Guyancourt, en lien avec les acteurs locaux. L'action porte sur la poursuite et le renforcement de ce travail. L'enjeu de l'action est de faire de l'OIN un outil au service de la rencontre des différents publics du territoire et de la qualité de vie. Par ailleurs, la concertation a fait ressortir le constat que les quartiers aménagés par l'EPA vont accueillir certains équipements structurants (hôpital). Les participants ont ainsi suggéré

de constituer des lieux vecteurs d'attractivité (culturels, sportifs) au sein du reste du territoire de manière à diversifier les lieux de brassage.

Niveau de priorité

• Travail en cours à renforcer et intervention dans les quartiers à envisager dans le temps long

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA et territoire de l'OIN Paris-Saclay

Pilotes

- EPA Paris-Saclay (aménagement des ZAC), communautés d'agglomération et communes (aménagement des quartiers existants).
- Il convient de distinguer deux niveaux d'intervention pour l'EPA:
 - Un premier plus évident et immédiat qui correspond à la première partie de l'action (synergies au service du tissu existant par l'aménagement des ZAC).
 - Un deuxième à envisager à plus long terme qui correspond à la deuxième partie de l'action (interventions ponctuelles, co-construites avec les collectivités, au sein du tissu existant).
- L'EPA rappelle qu'il n'a pas vocation à se substituer aux acteurs légitimes et engagés sur la question de la rénovation urbaine, comme les collectivités ou l'ANRU. En revanche, la question du développement de coopérations ou de partenariats reste ouverte.

Faire du projet un exemple de cohésion sociale

Objectif opérationnel n° 8

Renforcer l'appropriation commune du territoire de l'OIN pour tous ses habitants et usagers

Participation



Acteurs et partenaires mobilisables

• Autres collectivités (région, départements), ANRU, associations, Université Paris-Saclay, Institut Polytechnique de Paris.

Conditions de succès et points de vigilance

• Répartition homogène des aménagements et présence d'une offre résidentielle diversifiée au sein du territoire.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Statistiques d'utilisation des aménagements structurants (fréquentation, lieu de résidence du public...).

Renforcer l'accessibilité universelle du territoire Paris-Saclay

Objectif stratégique

Faire du projet un exemple de cohésion sociale

Objectif opérationnel n° 8

Renforcer l'appropriation commune du territoire de l'OIN pour tous ses habitants et usagers

Description

- Faciliter l'accessibilité du territoire Paris-Saclay à tous les publics en développant une offre de mobilités décarbonées desservant l'ensemble du territoire, notamment les Quartiers Prioritaires de la politiques de la Ville, accessible à tous (coûts, prise en compte des personnes en situation de handicap...)
- (cf. Actions 4.3, 4.4 et 4.6).
- Poursuivre et renforcer la prise en compte des problématiques d'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans la conception des aménagements, équipements et projets immobiliers au sein des ZAC (cf. Action 3.1).

Contexte et enjeux

• L'action porte sur l'accessibilité universelle du territoire Paris-Saclay et des projets réalisés dans le cadre de l'OIN. Il s'agit de s'assurer de lever au maximum l'ensemble des barrières (manque de solutions de déplacements, contraintes financières, problèmes d'accessibilité) pouvant empêcher certains publics du territoire d'accéder aux ressources (aménagements, équipements, enseignement et emploi) disponibles au sein des nouveaux quartiers.

Autres objectifs traités

Objectif opérationnel n° 3

Aménager des quartiers de ville durable, sobres, assurant confort et bien-être, et contribuant à la neutralité carbone.

Objectif opérationnel n° 4

Développer les mobilités décarbonées pour des quartiers apaisés et bien connectés.

Niveau de priorité

• Travail en cours à renforcer et stratégie de mobilités à envisager dans le temps long

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA et territoire de l'OIN Paris-Saclay

Pilotes

• EPA Paris-Saclay (volet aménagement), Île-de-France Mobilités et communautés d'agglomération (volet mobilités)

Acteurs et partenaires mobilisables

• Associations, Université Paris-Saclay, Institut Polytechnique de Paris

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Nombre d'options et caractéristiques (temps, fréquence, coût) d'un certain nombre de déplacements « clés » au sein du territoire (exemple: QPV - aménagement structurant).



Des quais de bus aménagés pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Mettre en place des programmations artistiques, culturelles et sportives et des animations propices à la cohésion sociale et territoriale

Description

- Développer une programmation artistique, sportive et culturelle in situ, notamment dans les QPV et les espaces publics des nouveaux quartiers, telle que:
- Organiser des initiatives artistiques/ culturelles/sportives publiques en privilégiant des démarches inter-communes ou interagglomérations:
 - En répondant à des appels à projets «Quartiers d'été» ou «Quartiers d'automne».
 - En s'appuyant sur les acteurs du plateau pour des actions de sensibilisation scientifique.
 - En s'appuyant sur le tissu associatif pour développer des tournois sportifs intercommunaux.
 - En passant des commandes de street art pour animer les façades des nouveaux bâtiments.
- Soutenir le développement d'initiatives artistiques/culturelles/sportives citoyennes:
 - En mettant à disposition du public un annuaire des services des collectivités (culture, sport, jeunesse) et/ou de l'EPA pour faciliter l'identification des contacts nécessaires au montage de projets.
 - En accompagnant la structuration (aide aux démarches administratives...) de projets «informels» ayant émergé sur le terrain (tournois sportifs...).

- Programmer dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche des événements ouverts à tous: expositions, conférences de vulgarisation...
- Développer un «kit» pour accueillir et informer les nouveaux habitants / salariés / étudiants (informations pratiques sur la vie au sein du territoire, présentation des activités et animations...) et organiser des animations d'accueil au fur et à mesure des livraisons de programmes (événements conviviaux et festifs destinés à créer de la cohésion...).

Contexte et enjeux

• L'action porte sur la mise en place d'événements et d'activités (culturelles, sportives...) fédératrices pour l'ensemble des habitants et usagers du territoire, de manière à renforcer la cohésion entre l'ensemble des publics de Paris-Saclay.

Niveau de priorité

Travail à envisager à moyen terme

Échelle

• Territoire de l'OIN Paris-Saclay

Pilotes

- Communautés d'agglomération, communes, Université Paris-Saclay et Institut Polytechnique
- Appui ponctuel de l'EPA Paris-Saclay.

Faire du projet un exemple de cohésion sociale

Objectif opérationnel n° 8

Renforcer l'appropriation commune du territoire de l'OIN pour tous ses habitants et usagers

Participation



Acteurs et partenaires mobilisables

• Associations du territoire

Conditions de succès et points de vigilance

• Veiller au développement et à l'ancrage territorial des projets développés dans le long terme.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

- Nombre d'événements au cours de l'année.
- Réplicabilité des événements et répétitions d'un événement d'une année sur l'autre.



L'EPA Paris-Saclay a créé une exposition itinérante sur les 10 ans de mutation du territoire à travers le regard de 7 artistes.

Développer des dynamiques éducatives sur des sujets fédérateurs de cohésion sociale ou des sujets d'avenir pour le territoire

Objectif stratégique

Une démarche participative, condition de succès du projet

Participation



Description

- Accompagner la mise en place de dynamiques éducatives inter-établissements sur des sujets fédérateurs de cohésion sociale ou des sujets d'avenir pour le territoire:
 - Développer dans les écoles, collèges et lycées des programmes de sensibilisation aux discriminations, à l'égalité femme-homme ou contre les LGBT-phobies, par exemple en s'appuyant sur les ressources mises à disposition par l'Université Paris-Saclay (expositions...).
 - Développer des programmes propices au lien intergénérationnel, par exemple en mettant en place des programmes de mentorat entre des jeunes et des anciens salariés des entreprises du territoire.
 - Développer des programmes éducatifs autour des questions de transition écologique, former les nouvelles générations à vivre dans des sociétés neutres en carbone, en s'appuyant sur les ressources scientifiques du cluster.

Contexte et enjeux

· L'action vise à mobiliser les ressources du territoire (exemple: établissements d'enseignement supérieur et de recherche) pour sensibiliser dès le plus jeune âge les jeunes du territoire aux enjeux de demain (environnement...) ou de cohésion (égalité...) de manière à préparer le futur «Paris-Saclay».

Autre objectif traité

Objectif opérationnel n° 5

Partager la dynamique du pôle académique jusqu'aux Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

Niveau de priorité

• Travail à engager à long terme

Échelle

• Territoire de l'OIN Paris-Saclay

Pilotes

- Université Paris-Saclay, Institut Polytechnique de Paris
- L'EPA Paris-Saclay pourrait se positionner dans une posture de facilitateur (lien avec les collectivités...).

Acteurs et partenaires mobilisables

• Collectivités (départements, communautés d'agglomération, communes), associations, établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Conditions de succès et points de vigilance

• S'appuyer sur l'expertise locale pour identifier des intervants appropriés sur les différents sujets traités.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Nombre de jeunes impliqués dans des programmes de sensibilisation sur chacun des enjeux traités.



Cours d'école du groupe scolaire du quartier de Moulon.



Concertation citoyenne au lycée International de Palaiseau.

Actions démarche participative

10.1

Développer un réseau de correspondants RSE au sein des établissements, entreprises et acteurs associatifs pour communiquer sur la mise en œuvre de la stratégie DDRS à l'échelle de l'OIN et l'avancement des actions

Description

• Identifier des correspondants développement durable/RSE au sein des entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche du cluster Paris-Saclay, associations du territoire. Constituer un réseau avec ces correspondants et ceux de l'EPA Paris-Saclay, des collectivités et des services de l'État, visant à communiquer sur l'avancée des actions de la stratégie développement durable et responsabilité sociétale et mobiliser les parties prenantes dans la dynamique.

Contexte et enjeux

• La concertation pour l'élaboration de la stratégie développement durable et responsabilité sociétale a permis de mettre en évidence le besoin de davantage de liens entre l'ensemble des acteurs du territoire. L'action porte donc sur la constitution d'un «annuaire» des contacts pertinents qui permettrait d'intégrer l'ensemble des parties prenantes dans la dynamique Paris-Saclay et de faciliter concrètement des rapprochements.

Autre objectif traité

• Ensemble des objectifs de la stratégie développement durable et responsabilité sociétale.

Niveau de priorité

• Travail à engager à court terme

Échelle

• Territoire de l'OIN

Pilote

• EPA Paris-Saclay

Acteurs et partenaires mobilisables

• Ensemble des parties prenantes

Conditions de succès et points de vigilance

• Création et mise à disposition de l'annuaire de contacts, mise à jour régulière (autonome ou non) de l'annuaire, mise en place de communications ou rendez-vous périodiques d'échanges sur l'avancée du plan d'actions.

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Création de l'annuaire de contacts (oui/non).

Objectif stratégique Une démarche participative, condition

de succès du projet

Portage EPA PARIS-SACLAY



Pavillon éphémère créé dans le cadre de la politique d'urbanisme transitoire, situé sur la place Marguerite Perey au sein du quartier de l'École polytechnique.

Développer des groupes miroirs d'usagers pour intégrer les retours d'expérience à la conception des projets d'aménagement

Objectif stratégique

Une démarche participative, condition de succès du projet

Portage EPA

PARIS-SACLAY

Description

• Organiser les retours d'expérience des usagers et habitants concernant les projets immobiliers, les aménagements et les équipements des nouveaux quartiers, dans une logique d'amélioration continue des pratiques et référentiels prenant en compte les retours d'usages.

Contexte et enjeux

• L'EPA Paris-Saclay prend de nombreux engagements de qualité des bâtiments et espaces publics au travers de ses prescriptions. Afin de rendre compte de l'efficacité des mesures mises en œuvre par l'EPA Paris-Saclay et des prescriptions émises aux preneurs de lots immobiliers, l'établissement souhaite organiser des retours d'expérience des usagers et habitants des quartiers aménagés. Par la mobilisation d'évaluateurs externes, des retours d'usagers seront demandés sur les espaces publics comme au sein des logements et bureaux, et ce afin d'améliorer en continu les pratiques et prescriptions mobilisées. Cette démarche permet par ailleurs de s'assurer de la bonne prise en compte des réflexions sur le confort d'usage des espaces et s'assurer notamment de l'accessibilité des espaces à toutes et tous.

Niveau de priorité

• Travail à mener à moyen terme

Échelle

• Territoire de l'OIN Paris-Saclay

Pilote

• EPA Paris-Saclay

Acteurs et partenaires mobilisables

• Experts scientifiques (sociologues...), associations

Conditions de succès et points de vigilance

• Diversité des publics au sein des groupes miroirs pour obtenir des retours représentatifs et exhaustifs (méthodologie scientifique).

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

• Périodicité des rencontres avec les groupes/listing des usagers.

11.2

Développer l'urbanisme transitoire pour faire participer le public à la conception des nouveaux projets et aménagements

Objectif stratégique

Une démarche participative, condition de succès du projet

Portage EPA



Description

- Développer les outils et mécaniques de l'urbanisme transitoire (bâti temporaire, occupation provisoire de friches, balades urbaines) pour:
 - Anticiper les usages futurs sur les espaces publics et activités commerciales par la construction d'espaces transitoires, comme un pavillon par exemple.
 - Associer le public à la conception des espaces.
 - Animer le territoire dès la phase de chantier avec des cinémas en plein air ou des jardins partagés.

Contexte et enjeux

- Paris-Saclay est un projet en développement rapide et constant. Afin d'animer la période de chantier, mais également de prévoir les usages de demain dans les espaces publics et les rez-de-chaussée, il est nécessaire d'associer la population. L'enjeu est de pouvoir mettre en œuvre des espaces qui répondent le plus précisément possible aux usages et aux besoins des actuels et futurs habitants ainsi que des utilisateurs des quartiers.
- Il s'agit de contrebalancer les effets de seuil en rendant accessible le territoire, notamment en ouvrant les campus étudiants. Il faut également mutualiser des équipements sportifs existants et à venir, et rendre accessible et diversifier l'offre culturelle. L'enjeu est de proposer des occupations d'espaces vacants temporairement pour mettre en exergue les actions déjà existantes ou combler les mangues actuels.

Niveau de priorité

• Travail à mener à court terme

Échelle

• Quartiers aménagés par l'EPA

Pilote

• EPA Paris-Saclay

Acteurs et partenaires mobilisables

• Collectivités, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, associations, CROUS.

Conditions de succès et points de vigilance

• Diversité et représentativité des publics mobilisés et ciblés dans le cadre des projets d'urbanisme transitoire. Prise en compte des enjeux et objectifs d'excellence environnementale dans le cadre des projets transitoires (ressources utilisées, déchets produits...).

Objectifs de moyens ou indicateurs de résultats

- Nombre de projets transitoires et indicateurs qualitatifs sur les publics touchés.
- Nombre de participants aux différentes activités.

Rédaction

Cabinet de conseil *Transitions* et les équipes de la direction du développement durable et de la responsabilité sociétale de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay.

Conception graphique

LMpolymago

Crédits photographiques

C. Ayesta

C. Bertolin

E. Begouen

Impression

CIA Graphic

Tirage à 200 exemplaires





Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

6 boulevard Dubreuil 91400 Orsay +33(0)164 54 36 50 contact@oin-paris-saclay.fr

www.epa-paris-saclay.fr

paris-saclay.business beta.epaps.fr paris-saclay-startup.com mangerlocal-paris-saclay.fr une émission: Paris-Saclay TV sur TV78 et Youtube

- facebook.com/ParisSaclay
- @parisSaclay paris_saclay
- **in** Établissement public d'aménagement Paris-Saclay
- youtube.com/ParisSaclay